

# *Point* **COMM UNE!**

*Point* DOSSIER!

## **Zones industrielles et d'activités : enjeux et précisions**

*pp. 11-17*



# Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 18'000 assurés, une fortune de 2,8 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

**Contactez-nous : 021 348 21 11**  
**[www.cipvd.ch](http://www.cipvd.ch)**

Gérée par  Retraites  
Populaires

**cip** caisse  
intercommunale  
de pensions

## SOMMAIRE!

### Point UCV!

Soirée d'information  
sur la répartition  
des compétences \_\_\_\_\_ p. 2

RIE III vaudoise maintenue \_\_\_\_\_ p. 3

### Point DOSSIER ZIZA!

Zones industrielles  
et d'activités:  
enjeux et précisions \_\_\_\_\_ p. 11

### Point DE RENCONTRE!

Rencontre avec Ariane Widmer,  
directrice de l'entité SDOL \_\_\_\_\_ p. 16

### Point COMMUNE!

SIT: exemples d'Ollon  
et Corbeyrier \_\_\_\_\_ p. 18

Conférence nationale  
sur le fédéralisme \_\_\_\_\_ p. 20

AggloY vue par 4 syndicats \_\_\_\_\_ p. 22

L'UNIL invite les élus  
aux JBGE \_\_\_\_\_ p. 25

Les formations du CEP \_\_\_\_\_ p. 26

### Point CULTURE!

Les Milices vaudoises \_\_\_\_\_ p. 28

### Point RH!

Formation des jeunes  
à Pully \_\_\_\_\_ p. 30

### Point ASSOCIATIONS!

#### SOPV

L'ACPMV devient la SOPV \_\_\_\_\_ p. 32

#### AVSM

Assemblée générale \_\_\_\_\_ p. 34

#### AVIATCO

Formation continue de l'ECA \_\_\_\_\_ p. 38

### Point CONCOURS!

Jeu-concours 2017 \_\_\_\_\_ p. 39

Point AGENDA! \_\_\_\_\_ p. 40

# ÉDITO! De l'ACPMV à la SOPV: un ajustement nécessaire

Les membres de l'organisation faïtière des polices communales modifient leurs statuts en changeant d'acronyme et en développant une nouvelle entité visuelle. Elles ambitionnent un meilleur positionnement dans un monde sécuritaire confronté à un nouvel environnement en agissant de manière volontairement cohérente et ciblée.



**Eugène Chollet**  
Commandant Police Lavaux  
et délégué SOPV au  
Point CommUNE!

L'ACPMV (Association des Chefs des polices municipales vaudoises) a représenté dignement, durant 64 ans, les polices municipales vaudoises au sein de la galaxie des diverses organisations cantonales. Cette association regroupait, jusqu'en 2011, de nombreux corps de police composés de cinq à des dizaines d'agents actifs dans les villes et gros bourgs du canton. La police lausannoise et ses centaines de policiers font partie intégrante de l'association. En tant qu'association de professionnels communaux, elle fait partie du comité de rédaction du journal *Point CommUNE!*

La mise en œuvre de la police coordonnée sur le sol vaudois a engendré de nouvelles législations. Elle a conduit une concentration importante des forces de polices communales ou intercommunales, réduisant à neuf le nombre d'organisations. Celles-ci assurent la sécurité publique de 450'000 habitants dans les territoires desservis, Lausanne comprise. Ce nouveau déploiement réalisé depuis 2012 a engendré des investissements

financiers importants des communes par l'engagement de nouveaux agents, des équipements adaptés aux nouvelles missions confiées et, bien évidemment, une formation identique entre policiers cantonaux et communaux. L'ensemble de la démarche a conduit à l'annihilation de nombreux doublons entre les différentes structures.

**9** corps de police, plus de **60%**  
des habitants du canton desservis  
par les entités communales et  
**34** postes ou bureaux de police.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, l'assemblée générale de l'ACPMV a validé une refonte très importante de ses statuts et de sa structure. L'acronyme et le logo de l'ACPMV ont été abandonnés au profit de la **SOPV**, Société des Officiers des polices communales vaudoises, avec un nouveau logo. L'ensemble correspond aux besoins actuels des organisations sécuritaires communales avec une volonté de la pérenniser.

La nouvelle SOPV vous est explicitée dans cette édition en pages 32-33. Bonne lecture! ■

#### IMPRESSUM!

*Point CommUNE!* Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, 2600 exemplaires.

#### Comité de rédaction

Pierre-Alain Borloz (AVSM) ■ Eugène Chollet (SOPV)  
■ Brigitte Dind (UCV) ■ Sophie Huguet (aVDaas) ■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■ Charles Wernuss (AVIATCO) ■ Chloé Wiss (UCV)

#### Contacteur la rédaction

Chloé Wiss (UCV) ■ Union des Communes Vaudoises  
■ CP 481 ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 ■  
point-commune@ucv.ch

#### Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9  
■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

#### Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21  
■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

#### Conception graphique et mise en page

idéesse, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■  
Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

# Soirée d'information sur la répartition des compétences entre autorités communales

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, à Bussigny, aura lieu une soirée d'information organisée par l'UCV sur la répartition des compétences entre municipalité et conseil général ou conseil communal. Elle sera animée par Me David Equey, docteur en droit, avocat et conseiller communal. Présentation en quelques lignes des sujets qui seront abordés.



**Me David Equey**  
Docteur en droit, avocat  
et conseiller communal

Il n'est pas toujours simple de déterminer l'autorité compétente dans certains domaines au sein d'une commune. Cela est d'autant plus vrai qu'il n'existe pas de liste « officielle et centralisée » des tâches des pouvoirs de la commune, de sorte qu'il est nécessaire de consulter les textes légaux ou réglementaires, voire de consulter la jurisprudence. Cette soirée d'information sera l'occasion de présenter un bref panorama.

## Fondements juridiques

L'art. 89 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (Cst-VD; RSV 101.01), qui prévoit que les autorités sont organisées selon le principe de la séparation des pouvoirs, s'applique également aux communes car elles sont des collectivités publiques (art. 137 Cst-VD). La séparation des pouvoirs suppose nécessairement une répartition précise des attributions entre les autorités concernées. En principe, le législatif adopte des lois, l'exécutif les prépare et les exécute et le pouvoir judiciaire veille à leur bonne application.

## Au plan communal

Les délimitations sont plus subtiles, car, dans le système légal de répartition des compétences entre les autorités communales, il existe des dissemblances notables par rapport à l'organisation relative aux pouvoirs du canton. La principale différence réside dans l'absence d'un ordre judiciaire au sein des communes. Elles ne sont ainsi composées

que d'un exécutif et d'un législatif, bien que le premier dispose de compétences en matière de contraventions et, si un règlement communal le prévoit, d'examen des réclamations et que le second est doté d'une commission de recours en matière d'impôts communaux.

## Le rôle de l'autorité délibérante

La dénomination utilisée à dessein par le législateur pour le législatif est « autorité délibérante » (art. 141 al. 1 Cst-VD). Elle prend la forme d'un conseil communal ou d'un conseil général.

Cet organe est doté d'attributions exhaustivement énumérées par la constitution et par la loi. Par exemple, il peut édicter les règlements communaux, adopter l'arrêté d'imposition, les comptes et le budget, autoriser les dépenses extraordinaires et les emprunts, se prononcer sur les collaborations intercommunales, statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et contrôler la gestion (art. 146 Cst-VD). Ces attributions sont précisées par la loi<sup>1</sup>. Certaines compétences peuvent être déléguées à l'organe exécutif<sup>2</sup>.

## Le rôle de l'autorité exécutive

Quant à la municipalité, l'art. 42 LC contient une liste très générale de ses attributions, à savoir l'administration des services publics, des biens communaux, du domaine public et des biens affectés aux services publics, la nomination des employés de la commune, la fixation de leur traitement et l'exercice du pouvoir disciplinaire, et les tâches qui lui sont directement attribuées par la législation cantonale. Ces dernières sont très nombreuses et il serait vain de les énumérer ici.

A côté de cela, la Constitution cantonale prévoit que la municipalité dispose de « toutes les compétences communales, à l'exception de celles attribuées par la Constitution à l'autorité délibérante » (art. 150 al. 2 Cst-VD). Ainsi, outre les tâches mentionnées dans des lois et règlements, la municipalité jouit d'une compétence générale et résiduelle, alors que le conseil reçoit des attributions exhaustives.

Il s'agit d'une volonté du législateur dictée par des motifs pratiques, en particulier par la taille très variable des communes, dont les moins peuplées ne comprennent que quelques dizaines d'électeurs. Or, cette configuration ne permet pas de mettre en œuvre un organe délibérant pouvant siéger de manière permanente ou à une fréquence aussi soutenue que l'exige le traitement des affaires courantes. Par ailleurs, du point de vue historique, l'ensemble des tâches communales a pendant longtemps été concentré en mains de l'autorité exécutive. C'est pourquoi, actuellement, la municipalité reste l'organe prépondérant dans la commune.

Cette soirée d'information sera l'occasion de tout savoir (ou presque) sur la répartition des compétences entre autorités communales! ■

Participation gratuite mais sur inscription:  
[www.ucv.ch](http://www.ucv.ch)

1. Voir les art. 4, 16 al. 1-2, 29 al. 1-2, 110 al. 1, 113 al. 1, 126 al. 2, 127 al. 1, 128a, 128i, 143 al. 5 de la loi sur les communes (LC), 13 al. 1 de la loi sur le découpage territorial, 46 de la loi sur le droit de cité vaudois, 7 al. 1 de la loi sur les fusions de communes, 6 de la loi d'application sur les parcs d'importance nationale, 22 al. 2 de la loi sur l'estimation fiscale des immeubles, 3bis, 4 et 4b de la loi sur les impôts communaux, 17a, 29a, 58 et 59 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, 6 al. 1 de la loi sur la distribution de l'eau et 13 al. 3 de la loi sur les routes.  
2. Voir les art. 4 al. 1 ch. 6, 6bis, 7, 8 et 13 LC.

# RIE III vaudoise maintenue: les communes n'ont pas les mêmes marges de manœuvre

Après le refus populaire au niveau fédéral cette année, le Conseil d'Etat anticipe la réforme sur le plan vaudois. Une démarche qui devrait coûter CHF 50 mios supplémentaires aux communes vaudoises en attendant la mise en œuvre du nouveau Projet fiscal 17 (PF17)<sup>1</sup>. L'Union des Communes Vaudoises (UCV) a demandé une compensation équitable et supportable au canton.



**Gianni Saitta**  
Conseiller en stratégie et  
gestion financières publiques  
à l'UCV

Le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017, le Conseil d'Etat vaudois publiait son programme de législature 2017-2022. Celui-ci contient les enjeux de la législature et les axes prioritaires d'un programme aux multiples mesures, pour l'ensemble des politiques publiques. Parmi elles, la mise en œuvre de la RIE III vaudoise. Le Canton de Vaud est le seul canton à anticiper la RIE III fédérale devenue PF17. Cette décision impacte lourdement les communes. Celles-ci ne disposent pas de la même marge de manœuvre, tant d'un point de vue financier que budgétaire. Avant de présenter ces deux aspects, il est nécessaire de réaliser une **rétrospective sur la réforme vaudoise**.

## 2015

Le 5 juin, le Conseil fédéral soumet son Message aux chambres fédérales sur la RIE III: une réforme sur les impôts

des entreprises, en particulier celui sur le bénéfice. Elle a pour objectif de supprimer certains statuts fiscaux particuliers, afin de rendre la Suisse plus conforme aux normes européennes en la matière. Une vingtaine de jours plus tard, le Conseil d'Etat vaudois sort un EMPL/D<sup>2</sup> sur la RIE III, qui sera adopté fin septembre par le Grand Conseil. Dans sa forme vaudoise, la réforme propose également un ensemble de mesures fiscales, sociales et complémentaires. Sur le plan fiscal, la principale mesure est la diminution du taux d'imposition des bénéfices des entreprises à statut ordinaire de 21.65% à 13.79%. Elle est accompagnée d'une augmentation du seuil de l'impôt à la dépense et de la réduction ciblée de l'impôt sur la valeur locative.

Sur le plan des mesures sociales d'accompagnement visant à soutenir le pouvoir d'achat des familles, les moyens utilisés sont l'augmentation des allocations familiales et de formation, le renforcement des subsides à l'assurance-maladie, l'augmentation des déductions

fiscales pour les primes d'assurance-maladie, et la limitation de la charge financière des primes LAMal à 10% du revenu d'un ménage.

Enfin, trois mesures complémentaires viennent ficeler le «paquet» RIE III: le traitement de la redistribution de la compensation de la Confédération liée à la mise en place de la RIE III fédérale, l'augmentation du financement de l'accueil de jour des enfants et la révision des péréquations financières intercommunales (voir «2016»).

Afin de rassurer les acteurs économiques, le Conseil d'Etat souhaite également que la mise en œuvre de la RIE III soit anticipée fiscalement en diminuant le taux d'impôt sur le bénéfice des personnes morales de 8.5% à 8% en 2017 déjà. Devant la perte fiscale engendrée pour les communes, CHF 25.6 mios jusqu'en 2019, une motion<sup>3</sup> demandant une compensation intégrale par l'Etat est adoptée par le Grand Conseil.

La RIE III vaudoise est judicieusement élaborée: des avantages pour la gauche et la droite, pour les employeurs

**CLAUDE FAVRE S.A.**  
**www.claude-favre.ch**

**YVERDON 024 445 36 78**  
**VALLORBE 021 843 14 24**  
**LAUSANNE 021 653 60 60**

**Spécialiste toitures & façades**

et les employés, pour les entreprises, pour l'Europe, et même pour les communes. Oui, mais qui dit davantage de dépenses et moins de recettes, dit également une adaptation à la hausse des politiques fiscales des 309 communes vaudoises. Si les mesures d'accompagnement visant à soutenir les pouvoirs d'achat des ménages sont essentielles, il n'en reste pas moins que la réforme coûte CHF 134 mios aux communes (voir tableau 1 ci-dessous).

## 2016

Le 24 janvier, le Conseil d'Etat adopte un EMPL/D<sup>4</sup> sur les péréquations intercommunales de son cru. Les modifications proposées sont insuffisantes pour les communes et ne tiennent pas compte des impacts fiscaux de la RIE III. En février, l'UCV présente une adaptation du projet qui fera l'objet d'un EMPL/D complémentaire. L'ensemble de la réforme péréquative est adoptée par le Grand Conseil le 13 septembre de la même année. Entre temps, en mars, la population vaudoise adopte le projet de réforme RIE III vaudoise par un vote populaire. Une stratégie de réforme rondement menée dont l'argumentaire propose de lier les volets social et d'accueil de jour des enfants à la mise en œuvre fiscale.

Quant à l'adaptation péréquative, elle entrera en vigueur progressivement

jusqu'en 2019, date prévue de la RIE III fédérale. La compensation financière de la Confédération est réglée à ce stade: sur CHF 107 mios destinés au Canton de Vaud, CHF 33.8 mios seront redistribués aux communes en fonction du nombre d'emplois.

## 2017

Le 12 février, la votation fédérale sur la RIE III est rejetée. La réforme vaudoise est ébranlée: faut-il mettre en œuvre une réforme fiscale, avec l'ensemble des mesures d'accompagnement, en laissant de côté l'abolition des statuts fiscaux particuliers? Le Conseil d'Etat se donne jusqu'au premier semestre 2018 pour revenir sur cette question. La réponse à donner n'est pas simple, les enjeux nombreux. L'augmentation de la participation des employeurs à la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) a été négociée contre une diminution d'impôt sur les entreprises. La diminution du taux d'impôt sur les entreprises à statut ordinaire est contrebalancée par des mesures sociales d'accompagnement, dont certaines mises en vigueur par anticipation. Le système péréquatif intercommunal a déjà commencé à s'adapter... Le 9 juin, le Conseil fédéral adopte les lignes directrices du Projet fiscal 17. Le 1<sup>er</sup> novembre, un jour avant de répondre à la consultation cantonale

sur cette nouvelle mouture, le Conseil d'Etat annonce que l'ensemble de la réforme RIE III vaudoise est maintenue. Le cœur de la réforme est provisoirement retiré: la suppression des statuts fiscaux spéciaux est mise entre parenthèses jusqu'à l'arrivée de la PF17 prévue pour 2020 au plus tôt.

## Marge de manœuvre financière

Le coût total de l'ensemble de la réforme passe de CHF 134 mios à CHF 184 mios pour les communes vaudoises. En effet, l'option choisie par le Conseil d'Etat pénalise les communes à hauteur de CHF 50 mios supplémentaires puisqu'il faudra attendre PF17 pour voir une augmentation des recettes fiscales provenant des entreprises à statuts fiscaux particuliers et une compensation de la Confédération. Celle-ci s'annonce d'ailleurs inférieure aux CHF 107 mios annoncés en 2015.

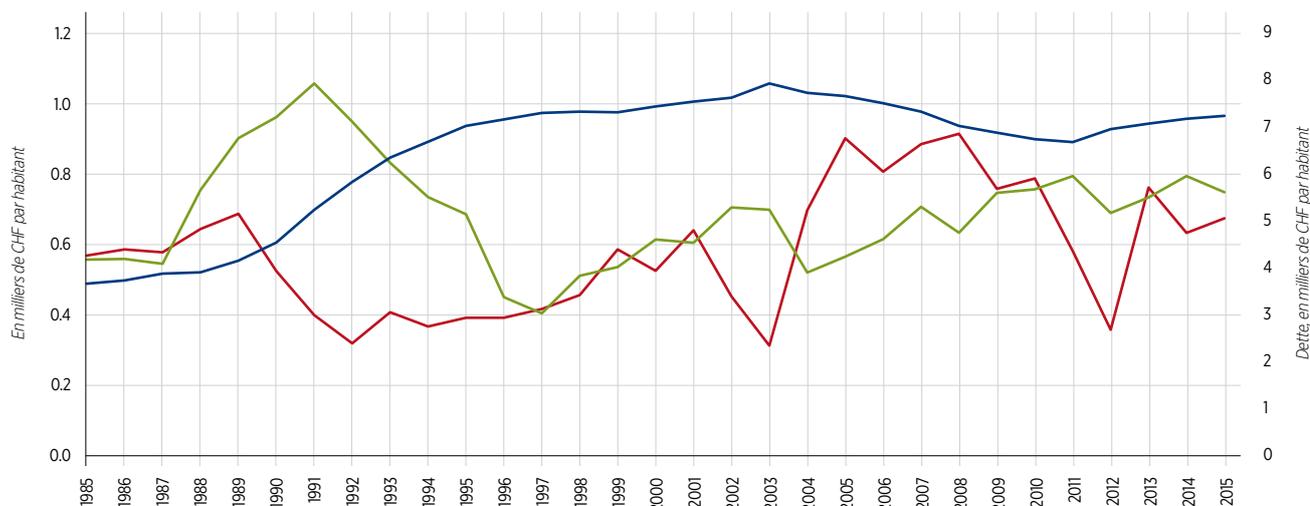
Depuis 30 ans, les communes vaudoises ont connu de grandes variations en termes de situation financière. De nombreux facteurs expliquent cette évolution: la conjoncture économique, la mise en place d'EtaCom, les transferts de tâches, les bascules de point d'impôt, et l'évolution des politiques publiques<sup>5</sup>. La marge d'autofinancement<sup>6</sup> (MA) par habitant de l'ensemble des communes est un bon indicateur

TABLEAU 1

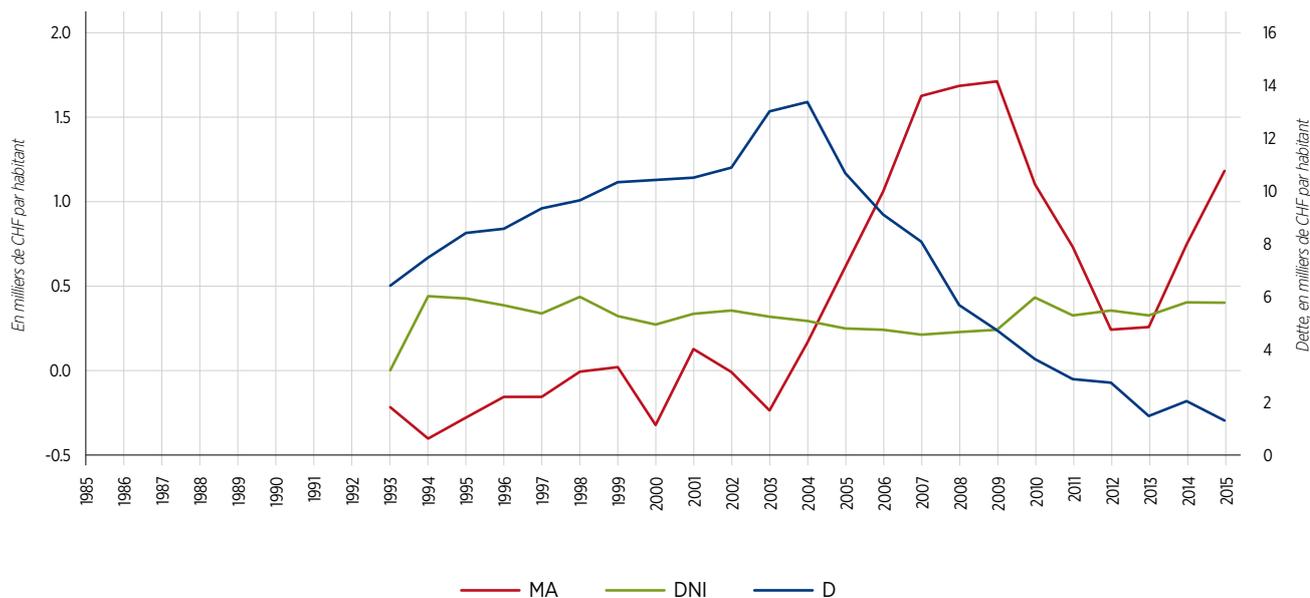
### PRINCIPALES MESURES DE LA RIE III VAUDOISE, AVEC LES IMPACTS FINANCIERS POUR LES COMMUNES

Mesures (évaluées pour 2020)	Montants en mios/CHF
Diminution du taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises à statut ordinaire	-132.5
Augmentation du taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises par suppression des statuts particuliers	16.0
Compensation de la Confédération	33.8
Diminution de l'impôt sur la valeur locative	-3.0
Augmentation de l'impôt à la dépense	6.3
Augmentation des subsides à la LAMal	-14.3
Augmentation des déductions fiscales pour la prime d'assurance-maladie	-10.1
Augmentation de la participation à l'accueil de jour des enfants	-30.0
<b>Total du coût de la RIE III vaudoise et fédérale</b>	<b>-133.8</b>

MARGE D'AUTOFINANCEMENT (MA), DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT (DNI) ET DETTE (D) - PAR HABITANT, DE 1985 À 2015 - COMMUNES VAUDOISES



MARGE D'AUTOFINANCEMENT (MA), DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT (DNI) ET DETTE (D) - PAR HABITANT, DE 1993 À 2015 - ETAT DE VAUD



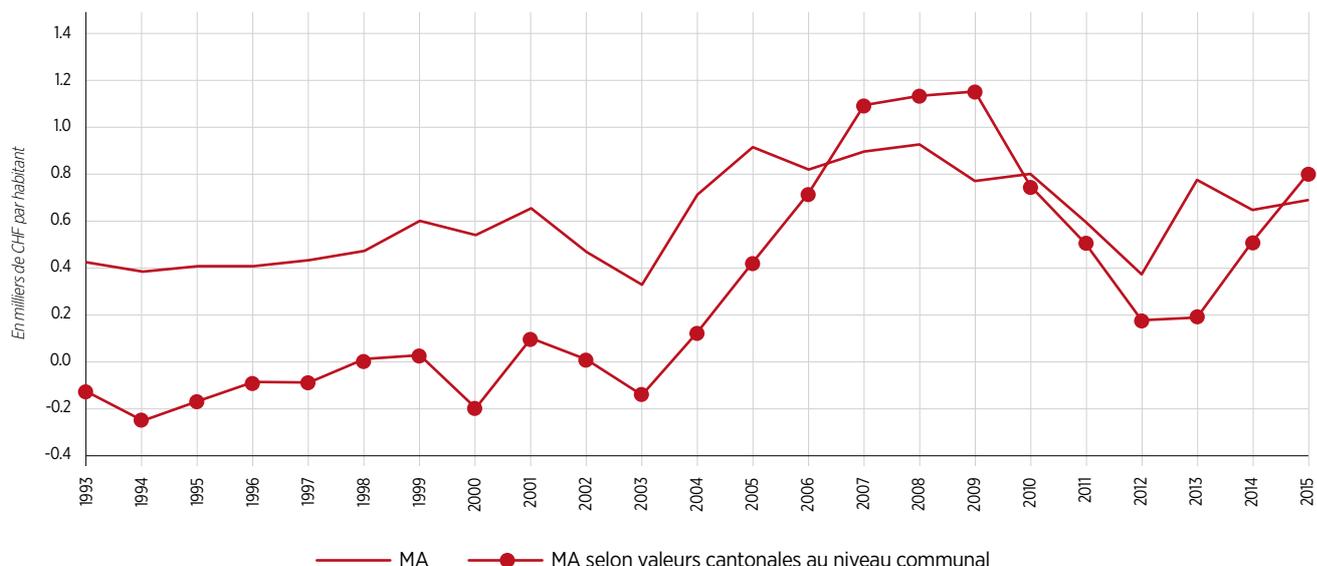
de ces changements. Il constitue l'un des facteurs explicatifs de l'évolution financière des communes, mesurée également par les dépenses nettes d'investissement par habitant (DNI) et la dette par habitant (D). Comme le montre le graphique 1 ci-dessus, la tendance de la MA impacte successivement ces deux indicateurs. Depuis 2012, elle affiche une tendance à la diminution, ce qui freine les dépenses nettes d'investissement et augmente la dette.

Du côté du canton, la très forte augmentation de la MA a permis un désendettement conséquent, tout en maintenant une politique d'investissement relativement stable.

La proportion des recettes courantes entre le canton et les communes est de 1.5 sur les 25 dernières années. Ceci signifie que pour CHF 1.- de recettes communales, l'Etat en compte CHF 1.5. En 2015, la marge d'autofinancement par habitant des communes est de

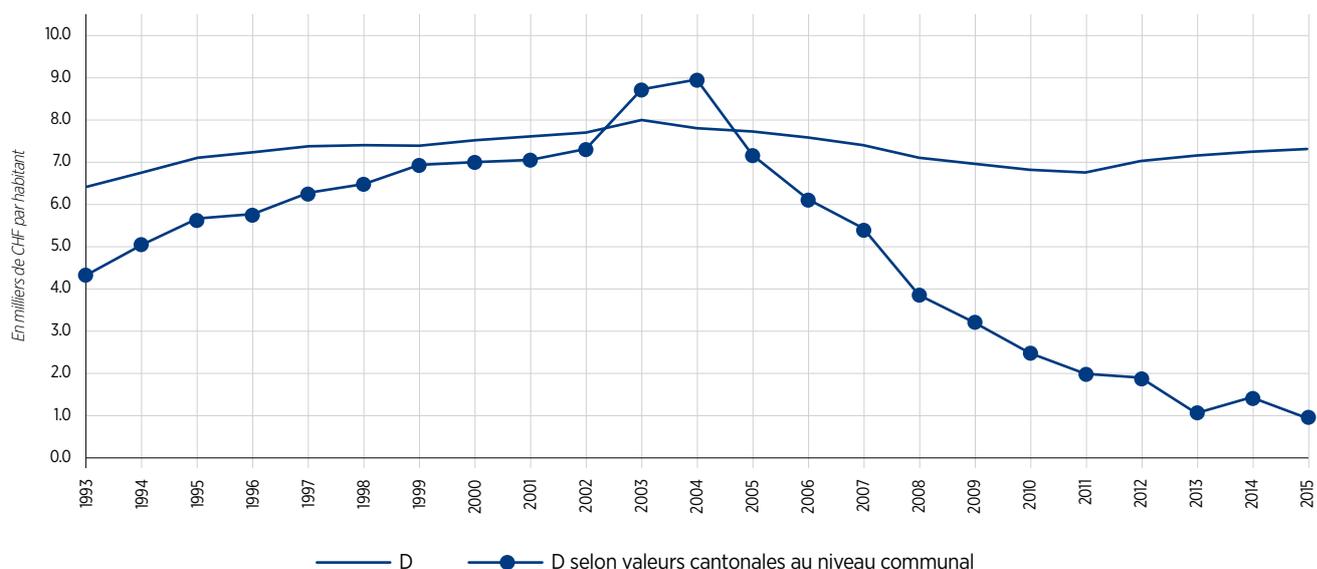
CHF 680.-, celle du canton CHF 1'190.-. Le rapport est de 1.75, à la faveur du canton. De même, la dette des communes s'élève à CHF 7'000.- par habitant, elle est de CHF 1'300.- par habitant pour le canton. Un rapport de 0.2 à nouveau en défaveur des communes. Les graphiques 3 et 4, ci-après, présentent l'évolution de la MA et de la dette communales, ainsi que les valeurs cantonales pour ces mêmes indicateurs, ramenés en proportion (÷1.5) au niveau commu-

MARGE D'AUTOFINANCEMENT (MA) - PAR HABITANT, DE 1993 À 2015 - COMMUNES VAUDOISES ET VALEURS CANTONALES AU NIVEAU COMMUNAL



GRAPHIQUE 4

DETTE (D) - PAR HABITANT, DE 1993 À 2015 - COMMUNES VAUDOISES ET VALEURS CANTONALES AU NIVEAU COMMUNAL



nal. Le canton et les communes n'ont pas la même marge de manœuvre financière pour faire face à cette réforme. Ceci d'autant plus que les situations communales sont très différentes et que les résultats ne peuvent se compenser: CHF 50 mios de pertes supplémentaires ne sont pas envisageables.

**Marge de manœuvre budgétaire**

Selon le Ministre vaudois des finances, l'Etat de Vaud est capable de suppor-

ter les impacts de la RIE III vaudoise à raison de CHF 128 mios par année: «l'Etat prend sa part dans son propre cash-flow»<sup>7</sup> pour supporter ce déficit. En d'autres termes, le canton devrait utiliser sa marge d'autofinancement pour éponger les pertes, au détriment du financement des investissements ou au remboursement de la dette. Selon l'article constitutionnel 164, «Les recettes de fonctionnement doivent dans tous les cas couvrir les charges avant amor-

tissements». Une marge de manœuvre budgétaire qui ne se retrouve pas du côté des communes. Elles ne sont pas en mesure de renoncer au remboursement de leurs dettes: le budget de fonctionnement doit être équilibré (principe de l'équilibre budgétaire (Art. 2 RCom), y compris les amortissements comptables (Art. 6 RCom).

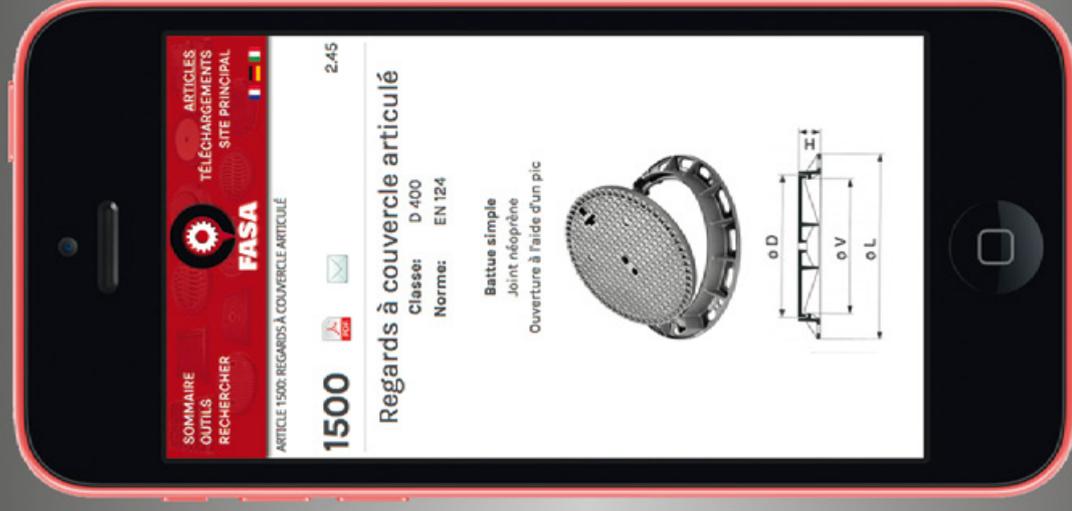
Alors, comment les communes peuvent-elles conserver la marge de manœuvre budgétaire en absorbant

**FASA - FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.**

# FONTES DE VOIRIE BAUGUSS GHISA STRADALE



# FASA



CH - 1957 Ardon

+41 27 305 30 30

+41 27 305 30 40

www.fasa.ch

fontevoie@fasa.ch

CHF 50 millions de pertes supplémentaires? En augmentant leur coefficient d'impôt de 1.5 point supplémentaire aux 3.8 déjà prévus initialement pour la RIE III. Une augmentation de 5.3 points d'impôt en attendant PF17. Si l'UCV soutient l'ensemble de la réforme, sa mise en œuvre anticipée ne respecte plus les termes des accords négociés en 2015 et 2016. C'est pourquoi, elle demande une compensation des pertes supplémentaires de la part du canton, ainsi que la prise en compte de la motion relative à la compensation 2017-2018 mentionnée plus haut.

### Une compensation indispensable

Le Conseil d'Etat demande au Conseil fédéral de maintenir l'augmentation (à 21.2% minimum) de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, afin de compenser les effets de la PF17 (RIE III), sous peine de créer «une distorsion entre les efforts des cantons et ceux de la Confédération»<sup>8</sup>. Cependant, l'anticipation de la

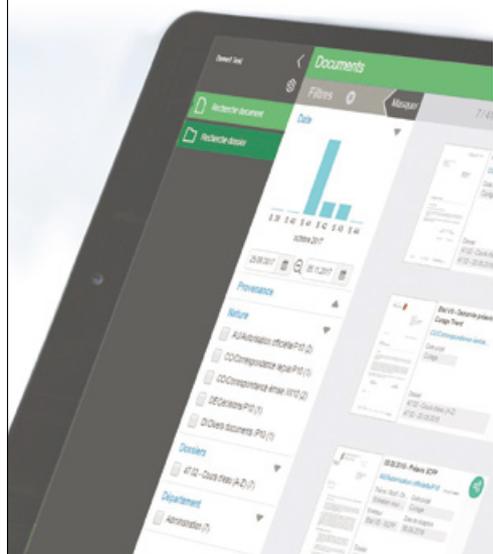
RIE III vaudoise crée cette même distorsion entre le canton et les communes vaudoises. Au-delà de la course cantonale pour la mise en œuvre de la RIE III – remportée par le Canton de Vaud, ce qui ne manque pas de susciter un certain mécontentement dans les cantons limitrophes – il est nécessaire de prendre en compte une certaine cohérence au sein du canton concernant l'ensemble du projet. En agissant de la sorte, sans même consulter les communes, la manœuvre cantonale minimise le fait que l'Etat et les communes sont dans le même bateau quand il s'agit de favoriser l'économie et soutenir le pouvoir d'achat des familles. Or, à force de presser sur les communes qui ne disposent pas des mêmes marges de manœuvre financière et budgétaire, ce sont précisément les impacts des mesures sociales qui perdront de leurs effets. En plus de voir leur capacité d'investissement réduite de CHF 50 millions, les communes devront augmenter la pression fiscale sur les

contribuables des personnes physiques (et morales) pour couvrir les coûts supplémentaires de cette réforme. ■

1. Il s'agit du Projet fiscal 17 pour le maintien de la compétitivité fiscale de la Confédération. Cette réforme fait suite à l'échec populaire de la 3<sup>e</sup> réforme sur les impôts des entreprises (RIE III).
2. Exposé des motifs et projet de loi/décret 239, juin 2015, EMPD N°1 du projet de budget 2016.
3. Motion Wyssa, «Compensation des pertes fiscales sur les impôts des personnes morales pour les communes en 2017-2018», adoptée le 6 octobre 2015.
4. Exposé des motifs et projet de loi/décret 278, janvier 2016.
5. Voir aussi «Les évolutions financières du canton et des communes vaudoises depuis 1993», G. Saitta, UCV, disponible sur le site internet [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch)
6. La marge d'autofinancement est la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes. «L'adjectif «courant» fait référence à des éléments qui sont utiles au cours d'une seule année, contrairement aux investissements qui sont utiles sur plusieurs années. Les notions de recettes et dépenses font référence à des éléments qui ont une incidence sur la trésorerie (encaissements ou décaissements). Par conséquent, elles ne comprennent pas les opérations purement comptables, qui sont incluses dans les charges et les revenus», *Annuaire statistiques Vaud 2017*, p. 357.
7. «Choc numérique et fiscal pour les cinq ans à venir», Article du *24 heures* du 1<sup>er</sup> novembre 2017, écrit par M. Signorell.
8. Communiqué du Conseil d'Etat du 2 novembre 2017: «Projet fiscal 17: mieux compenser les efforts du canton».

## DÉMATÉRIALISEZ VOS DOCUMENTS

### ECM4, une solution simple, mobile et intégrée



🔄 **Gestion des documents internes, entrants et sortants de votre administration**

🔄 **Processus de validation électronique**

- Visas des factures fournisseurs
- Courrier
- Signataire électronique

🔄 **Plan de classement communal et calendrier de conservation**

🔄 **Intégration à vos applications métiers**

- Dossiers habitants, collaborateurs, comptables, etc.
- Automatisation de l'archivage des documents produits par vos solutions

[www.groupe-t2i.com](http://www.groupe-t2i.com)

Technopôle 1 - 3960 Sierre / 058 666 20 20



# PROGRAMME DES FORMATIONS

FORMATIONS  
EN FINANCES  
ET GESTION  
COMMUNALES

POUR LES  
MUNICIPAUX ET  
RESPONSABLES  
DES FINANCES

# PROGRAMME DES FORMATIONS

formations

niveaux

modules

Compte de fonctionnement	•	1
Compte des investissements	•	
Compte du bilan	•	
Introduction au MCH2	•	
Bouclement des comptes 2017	••	2
Gestion des salaires	••	
Préparation du budget 2019	••	
Gestion de la dette	••	
TVA dans les collectivités publiques	••	
Contrôle interne	•••	3
Péréquations financières	•••	
Analyse financière	•••	
Planification financière	•••	
Comprendre son équipe	tous niveaux	
Aménagement du territoire	tous niveaux	

Chaque cours peut être suivi individuellement ou regroupé par module de niveaux différents (selon les places disponibles). Renseignez-vous !

#### VOTRE CONTACT

🗨 Gianni Saitta  
☎ 021 557 81 30  
✉ gianni.saitta@ucv.ch

#### TOUS LES DÉTAILS

🌐 [www.ucv.ch/formations](http://www.ucv.ch/formations)



# Dossier Zones industrielles et d'activités (ZIZA): enjeux et précisions

LAT et OAT contraignent les cantons à se doter d'un système de gestion des zones industrielles et d'activités (ZIZA), tout en leur laissant une marge de manœuvre dans son application.

L'UCV a pris l'initiative de solliciter les Conseillers d'Etat en charge de l'économie et de l'aménagement, afin que notre canton n'applique pas de manière schématique ce système et implique davantage les communes. Notre association a plaidé pour la prise en compte des besoins économiques qui s'accommodent mal de planifications rigides. L'enjeu, en termes d'emplois et de rentrées fiscales, est vital aussi bien pour les communes que le canton. Une planification pragmatique est non seulement possible, mais indispensable afin de répondre aux besoins de l'économie et, par conséquent, des communes.

Ces trois articles vous donnent un aperçu des enjeux liés au système de gestion des ZIZA et des propositions faites par les représentants des communes.

ZIZA: un nouvel enjeu en forme de Rubik's cube  
pour les communes p. 12

ZIZA: quel équilibre trouver dans le partage  
entre les communes? p. 15

Rencontre avec Ariane Widmer,  
directrice de l'entité SDOL  
(Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) p. 16

# ZIZA: un nouvel enjeu en forme de Rubik's cube pour les communes

Les nouvelles exigences découlant de la législation fédérale concernant les zones d'activités impliquent une attitude proactive des communes. L'UCV s'engage en faveur d'une solution qui concilie utilisation mesurée du sol, besoins de l'économie et équilibres régionaux.



**Christelle Luisier Brodard**  
Syndic de Payerne  
et membre du Comité  
de l'UCV

Au niveau fédéral, l'article 30a de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) et des directives d'application précisent les nouvelles exigences concernant les zones d'activités. Il ressort de l'ensemble du dispositif que les classements en zone à bâtir seront à l'avenir conditionnés à l'existence dans le canton d'une gestion des zones d'acti-

tés économiques qui puisse justifier les besoins définis. La gestion pourra être opérée par le canton lui-même ou être déléguée à des espaces fonctionnels, des régions, voire à des tiers en tant que mission publique avec obligation de rendre compte au canton.

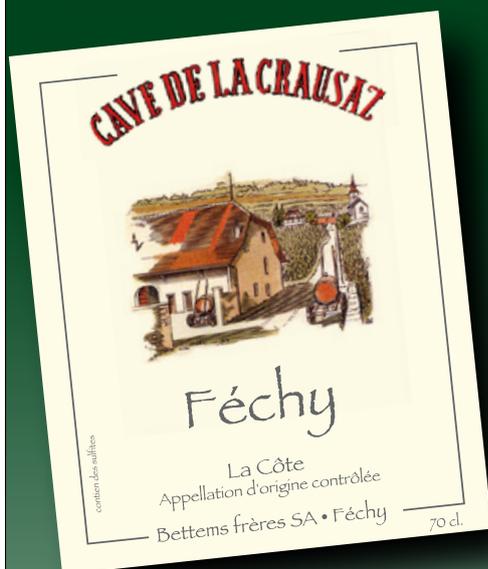
Concernant le contenu de la gestion, il s'agira en particulier de construire une vue d'ensemble cantonale et régionale des zones et de piloter activement leur utilisation. Enfin, n'oublions pas que les autres règles de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) s'ap-

pliquent aussi aux zones d'activités (par ex. maintien des surfaces d'assolement, lutte contre la thésaurisation, etc.).

## Enjeux vaudois

Selon la 4<sup>e</sup> révision du plan directeur cantonal, seuls 150 ha de nouvelles zones d'activités pourront être délimités à l'horizon 2030, ce qui implique de pouvoir mobiliser les réserves existantes (environ 1000 ha dans le canton), en restant flexibles pour les entreprises – sous peine d'un choix d'implantation hors du canton –, et en respectant les équilibres

## Cave de la Crausaz Féchy



### Féchy AOC La Côte

#### Vente directe à la propriété

Cave ouverte tous les jours  
lu-ven 7h – 12h / 13h – 18h  
samedi 8h – 12h / 14h – 17h



Chemin de la Crausaz 3 - Féchy

021 808 53 54 - [www.cavedelacrausaz.ch](http://www.cavedelacrausaz.ch)

Zone industrielle La Palaz,  
Payerne. @ Jo Bersier



régionaux. Or ce qui paraît simple en théorie, représente un véritable casse-tête à mettre en pratique.

### Pistes de solutions proposées par les communes

Les associations faitières des communes ont été, à la demande de l'UCV, suite à un courrier du groupe Bourgs & Villages, invitées par le Canton à participer à des ateliers destinés à mettre en place le système de gestion. Les communes proposent pour l'heure les pistes de solution suivantes:

- Vue globale des zones: sur ce sujet, les communes pourraient adhérer à l'idée du SDT, qui vise à mettre sur pied un guichet cartographique cantonal, qui serait alimenté par des informations venant des communes. Il convient cependant de rester pragmatique dans les demandes de renseignement par parcelle; par exemple, le fait de devoir demander à chaque propriétaire concerné s'il entend valoriser son terrain demanderait un travail important pour les communes, sans garantie quant à la fiabilité des résultats (situations évolutives par excellence).
- Gouvernance du système de gestion: ce dernier doit être organisé à l'échelon supra-communal. Or le canton de Vaud ne connaît pas de région institutionnalisée. Dès lors quelle échelle choisir? Les communes proposent que le district soit l'espace fonctionnel, via les associations de développement régionales ou périmètres définis par la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Des sous-périmètres fonctionnels d'environ 15 km (admis par la Confédération dans le canton de Berne) et à

### Chiffres clés dans le canton (source SDT)

3200 hectares (ha) sont affectés en zones d'activités

Environ 30% de ces zones ne sont pas bâties

Parmi les zones d'activités non bâties:

- 700 ha sont libres de construction (réserves)
- 300 ha sont occupés (stationnement, stockage, etc.)

A l'horizon 2030, 26'000 nouveaux emplois sont attendus dans les zones d'activités

Dans le même laps de temps, 150 ha de nouvelles zones d'activités pourront être créés (en plus des 1000 ha non bâtis qu'il s'agira de mobiliser d'ici là)

définir en fonction des particularités locales pourraient être créés.

- Règles pour la gestion des zones: ces points (dimensionnement, règles pour la création de nouvelles zones, lutte contre la thésaurisation, etc.) doivent encore être discutés. A ce stade, les communes souhaitent toutefois, concernant le redimensionnement, que ce qui est acquis reste acquis. En d'autres termes, la question du dézonage ne devrait intervenir que s'il s'agit de créer une nouvelle zone. Les communes sont par ailleurs disposées à étudier la proposition de créer des règles différentes pour la gestion en fonction des types de zones (d'importance cantonale, régionale ou locale).
- Dispositions transitoires: les communes souhaiteraient traiter séparément certains projets de zones qui étaient à bout touchant lors de l'adoption de la législation fédérale.

### Suite des travaux

La prochaine séance de travail réunissant le canton (SPECO et SDT) et les communes se tiendra en janvier 2018, en présence des Conseillers d'Etat en charge de l'économie et de l'aménagement du territoire. Lors de cette rencontre, ce sont en particulier les règles pour la gestion des zones qui seront abordées. Le but des communes est de pouvoir aboutir dans les meilleurs délais, afin d'éclaircir la situation pour les communes et de veiller au développement économique du canton. ■

# entrepreneurs!

fédération vaudoise

**Vous construisez  
Vous transformez  
Vous rénovez**

**Nos membres  
sont à  
votre service**



Fédération vaudoise  
des entrepreneurs  
[www.fve.ch](http://www.fve.ch)

# ZIZA: quel équilibre trouver dans le partage entre les communes?

Après le logement, la révision de la LAT poursuit son cours avec le volet des terrains dédiés aux activités. Pour le canton, il s'agit maintenant de qualifier les réserves pertinentes: un système de gestion des zones d'activités doit être mis en place. Il s'agit d'un changement majeur!



**Yvan Schmidt**  
Administrateur et fondateur  
de iConsulting  
(expertise immobilière)

Jusqu'à cette révision de la LAT, les communes disposaient d'une grande liberté pour développer leur territoire. Le monde a désormais changé: les cantons doivent prévoir quels territoires seront à développer via ce modèle de gestion à définir, ceci de manière à répondre aux besoins.

C'est ici que les choses se compliquent... En effet, plusieurs questions complexes se posent: quels seront les besoins des entreprises pour les prochaines années? Et surtout, où souhaiteront-elles s'établir? Les disponibilités actuelles sont-elles suffisantes et situées aux bons endroits? C'est là tout l'enjeu d'un aménagement du territoire bien pensé: pas de surfaces excédentaires, certes, mais des surfaces bien placées pour permettre une véritable rencontre entre offre et demande.

## Perte d'autonomie des communes

Pour les communes, cette question ne s'était jamais vraiment posée. Le choix était relativement simple: si elles le souhaitaient, elles pouvaient décider de donner l'impulsion pour développer des Zones industrielles et d'activités (ZIZA). La réflexion se passe maintenant à une échelle plus vaste: où avons-nous besoin de réserves dans le canton? Cet enjeu est de taille pour les communes qui peuvent avoir un légitime souci sur le développement de leur futur économique. Faut-il distribuer les stocks par région, district ou autre entité territoriale, et dans quelles proportions? Quel

tissu économique va-t-on au final laisser se développer ou empêcher de se développer, et à quel endroit?

## Planifier selon les bons critères

La croissance démographique n'est pas le bon référentiel, car seules les entreprises de services aux ménages s'implantent nécessairement à proximité directe d'importants bassins de population. Tout au début de la chaîne, les entreprises s'installent selon des critères d'accessibilité, visibilité et en fonction de leur clientèle. Quelles sont les évolutions attendues des entreprises et des consommateurs? La planification est d'autant plus ardue que les changements conjoncturels et structurels ne permettent pas de comparer les quinze dernières années pour planifier les quinze prochaines!

## Surfaces d'assolement et thésaurisation

A ces appréciations qualitatives s'ajoutent les problématiques de surfaces d'assolement et de thésaurisation. Pour la première, les choses sont désormais claires: s'il ne s'agit pas d'un projet d'importance cantonale, alors on ne touche pas aux surfaces d'assolement! Sur ce point on peut regretter qu'aucune réflexion sérieuse n'ait été entreprise par la Confédération pour reconsidérer les besoins à l'aune de l'amélioration des rendements agricoles. La seconde est la thésaurisation: soit le fait que les entreprises détiennent du terrain qu'elles ne développent pas, il s'agit pour la plupart d'entre elles de garder des réserves qui doivent leur permettre de s'assurer qu'elles pourront se développer aisément si leurs affaires croissent. Cette

position assez logique doit être prise en compte pour garantir une marge de manœuvre stratégique.

## Soutenir le développement économique

Au final, ces nouvelles contraintes imposent une véritable coordination entre économie et territoire: il est capital de disposer de zones d'activités qui correspondront aux besoins des futurs utilisateurs en quantité suffisante. Sans cela, nous serons exposés au risque de voir des entreprises se diriger vers d'autres cantons ou pays. Une planification critique et judicieusement étayée mais aussi souple et réactive sera favorable à tous, car il n'est pas intéressant pour une commune d'avoir effectué des développements souvent onéreux et de se retrouver avec un terrain qui ne serait jamais utilisé.

L'étape suivante consistera à mettre en place un marketing territorial pour offrir un soutien au développement économique de notre canton qui voit la croissance de l'emploi en chute depuis maintenant trois ans, sans que cela ne semble éveiller des inquiétudes qui seraient pourtant légitimes. Un développement du territoire bien pensé, garantissant des réserves en suffisance et bien placées sera un vrai soutien à l'économie dont il permet une croissance à toutes les échelles, dont celle des communes! ■

# Arrêt sur invitée: Ariane Widmer

Architecte et urbaniste, Ariane Widmer est directrice de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) depuis 2003. En lien avec le dossier spécial consacré aux zones industrielles et d'activités (les ZIZA), elle évoque la situation particulière de l'Ouest lausannois.



Ariane Widmer, directrice de l'entité SDOL, dans le jardin de la Ferme des Tilleuls à Renens. @ SDOL/Joël Christin, 2017

## «SDOL»: de quoi s'agit-il exactement ?

SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) est avant tout un outil pour les communes de l'Ouest lausannois. Concrètement, il s'agit d'une plateforme de collaboration chargée du développement urbain de l'Ouest lausannois. L'entité SDOL a été créée en 2003 par les municipalités des huit communes du district de l'Ouest lausannois sur la base d'une convention. Renouvelée en 2016, cette convention précise les champs d'activités de SDOL. Un bureau,

au service des communes, a été créé dès 2003. Il est aujourd'hui composé d'une équipe pluridisciplinaire, engagée de 5,7 emplois plein-temps.

## Quel est votre rôle en tant que directrice de SDOL ?

Mon rôle est d'anticiper les transformations urbaines à venir et de veiller à leur qualité. Il s'agit de créer un contexte cohérent qui aide les communes à déterminer leur vision de développement sur le long terme. Cette fonction

s'exerce à une échelle qui garantit une vision globale et interdisciplinaire des nombreux domaines qui touchent le développement urbain: centralités, quartiers, mobilités, paysages, identité régionale, activités et logements, etc. Ma formation d'architecte-urbaniste et mes expériences dans la conduite de grands projets me permettent d'exercer ma fonction. Favoriser et faciliter les collaborations entre les communes et avec le canton constitue aussi une part importante de ma mission.

## Quels sont les grands défis d'aménagement pour

### l'Ouest lausannois actuellement ?

Il y a plusieurs enjeux liés, comme la maîtrise du développement urbain en termes qualitatifs, celle du trafic, afin de garantir l'accessibilité de l'Ouest lausannois, et la garantie d'une offre multimodale en adéquation avec l'évolution des besoins. L'objectif est de préserver un niveau de qualité de vie élevé pour les habitants de la région: centres animés, logements adaptés à la demande, quartiers vivants et équipés de services publics, espaces verts et de loisirs, mobilités douces, etc. Nous devons maîtriser et accompagner les transformations profondes actuelles, en partie dues à une dynamique de croissance très forte en termes d'emplois et d'habitants. Cette dynamique se présente comme une occasion pour restructurer et requalifier des parties de ce territoire. Nous pouvons ainsi nous donner des exigences de qualité. Tous les projets en cours sont autant d'opportunités à saisir!

### Communes, SDOL et PALM: quels liens ?

Le bureau SDOL, comme de nombreuses autres structures de collaboration intercommunale ou régionale, s'est installé entre les deux niveaux institutionnels que sont les communes et le canton. Il appuie les communes et supplée aux ressources qui font parfois défaut pour des questions ou des projets particuliers. Les études qu'il mène lui sont confiées par les communes. Elles ont en général trait à des périmètres intercommunaux, des sites stratégiques ou des thématiques générales (Malley, le tram, stationnement etc.). L'Ouest lausannois forme l'un des cinq secteurs du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et participe à sa conduite. Le PALM met en cohérence des visions et des projets de développement communaux, intercommunaux et cantonaux et sert de référence commune pour leur mise en œuvre.

### Que dire sur le contexte particulier de l'Ouest lausannois ?

Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Ouest lausannois s'est transformé en concentrant progressivement les activités et les

industries de la région. Sa topographie en plateau était plus favorable à ces implantations que les pentes lausannoises. L'arrivée du chemin de fer a été l'élément déclencheur du développement des activités industrielles que la Ville de Lausanne délocalisait vers l'ouest (les abattoirs, le service du gaz, etc.). Puis, en 1964, la première autoroute de Suisse a été construite à travers ce secteur. Elle a contribué à l'ouverture de grands centres commerciaux dans la région. L'arrivée des Hautes Ecoles à Ecublens et Chavannes-près-Renens, dès 1970, a été un autre facteur particulièrement dynamisant. À côté de l'enseignement et de la recherche, le site des Hautes Ecoles accueille aujourd'hui aussi des activités sous la forme d'un parc de l'innovation pour de jeunes entreprises.

Dès la fin des années 90, le tissu bâti de l'Ouest lausannois subit une mutation. Tout en maintenant un tissu d'activités très vivant, la problématique de la reconversion des friches industrielles apparaît en raison de fermetures ou de délocalisations d'usines (comme Irl, Kodak, etc.).

Aujourd'hui, la particularité de l'Ouest lausannois est la pression du développement immobilier sur les zones d'activités. L'enjeu ici est de maintenir des surfaces d'activités en suffisance et de veiller à ce qu'elles soient utilisées de manière rationnelle. L'Ouest lausannois est une «ville active» en progression démographique. Il faut veiller au bon équilibre entre ces facteurs dynamiques.

### Que pensez-vous de l'introduction d'un nouveau système de gestion des ZIZA ?

L'Ouest lausannois applique depuis les années 2000 le principe de «la bonne entreprise au bon endroit» et évite de reproduire la logique qui veut que l'on repousse toujours plus vers l'extérieur les activités «sales». Sa stratégie consiste à répondre à la pénurie de logements tout en préservant les zones industrielles et en créant des zones mixtes en fonction de la situation des terrains.

Les communes sont particulièrement conscientes de l'importance de conserver leur héritage industriel, malgré la rareté des sols. Ainsi, le maintien

au sein de l'Ouest lausannois de presque 300 hectares de zones d'activités est confirmé, auxquels s'ajoute le développement de plusieurs grands sites mixtes, dans des lieux desservis par les transports collectifs et dans lesquels «habiter» et «travailler» se côtoieront. Enfin, le maintien d'un tissu fin d'activités réparti sur l'ensemble du territoire est une spécificité qui compte aussi.

L'introduction du nouveau système de gestion des ZIZA génère actuellement des incertitudes pour tous les acteurs du développement de la région. Les réponses à donner varieront selon les parties du canton, mais il est vrai que les terrains dédiés à l'industrie et aux activités se font globalement rares et deviennent précieux. Le contexte concurrentiel doit nous inciter à faire évoluer nos stratégies et à effectuer une sélection fine et bien équilibrée des sites pertinents. Selon moi, les sites dédiés aux activités doivent dès lors être gérés dans une logique de densification, de qualification et de flexibilité.

### Un conseil pour conclure ?

L'Ouest lausannois est un territoire en mutation largement bâti et marqué par une forte présence d'activités. Préserver au mieux le sol et gérer sa rareté tout en maintenant la vitalité de son tissu économique est un gros défi pour les communes.

Plutôt que de conseils, je pense que nous avons pour cela besoin de travailler encore davantage avec les entreprises pour trouver des solutions innovantes et pour répondre à des besoins en pleine évolution.

C'est un travail d'exploration à mener afin de développer des sites d'activités bien localisés et bien gérés qui répondent aux besoins des entreprises, mais qui également réussissent à occuper plus densément le sol. Et il faut aussi poursuivre avec la recherche de nouveaux modèles de mixité. Ainsi, l'Ouest lausannois aura toutes ses chances pour rester une vraie «ville productive»! ■

Propos recueillis par Chloé Wiss, Rédaction Point CommUNE!

# Systeme d'information du territoire communal: «pratique et indispensable»

De nombreuses communes vaudoises ont mis en œuvre un système d'information du territoire (SIT). Témoignages avec les communes d'Ollon et de Corbeyrier, situées dans le district d'Aigle.



**Sindo Alonso**  
Ingénieur associé du bureau GÉO SOLUTIONS ingénieurs SA, partenaire de géocommunes

Depuis 2013, les communes doivent mettre à disposition les géodonnées de leur territoire: Ollon et Corbeyrier donnent un aperçu de leur situation. Sixième commune du canton en taille, Ollon comprend 23 villages et hameaux et compte plus de 7500 habitants. Touristique, agricole et viticole, la commune possède également de nombreux alpages et forêts. Parmi les sept employés du service technique – en charge du SIT – un géomaticien est chargé de la gestion des géodonnées. En comparaison, Corbeyrier est une petite commune de 445 habitants. Avec des moyens administratifs et financiers limités, la Municipalité délègue la gestion du SIT à un bureau spécialisé.

## Les effets de la LGéo

Pour rappel, la nouvelle loi d'application vaudoise sur la Géoinformation (LGéo-VD) du 8 mai 2012, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, vise à mettre à la disposition des autorités cantonales et communales, de la population, des milieux économiques, des milieux scientifiques ou d'autres milieux intéressés, des géodonnées actuelles, couvrant le territoire cantonal en vue d'une large utilisation.

M. Morex, Chef du service technique d'Ollon, relève la gratuité de l'échange des géodonnées de base entre autorités cantonales et communales introduite par la LGéo dans le canton. Selon lui, un important travail de saisie et de mise à jour des géodonnées a été réalisé depuis l'introduction de cette loi

et les guichets cartographiques, disponibles en ligne, permettent d'avoir accès à la plupart des informations concernant le territoire vaudois.

## Expérience de la commune d'Ollon

Le SIT de la commune d'Ollon a été instauré il y a une quinzaine d'années afin de conserver les connaissances d'anciens collaborateurs partant à la retraite. Initialement équipée d'un logiciel de dessin avec des extensions SIG (système d'information géographique), utilisé seulement par quelques collaborateurs spécialisés, la commune a décidé de faire évoluer son SIT et a migré en 2015 vers une solution orientée Open Source. Ce système comprend un logiciel SIG pour la mise à jour des données et un guichet cartographique communal de consultation sur Internet accessible au public.

M. Morex (chef du service technique) et M. Müller (gestionnaire du SIT) décrivent l'outil ainsi: «En plus du gain sur le prix de la maintenance des licences, la nouvelle solution est beaucoup plus rapide et présente l'avantage d'être disponible sur différents supports tels qu'ordinateur, tablette ou smartphone». Pour M. Morex, le guichet cartographique a même remplacé le plan papier!

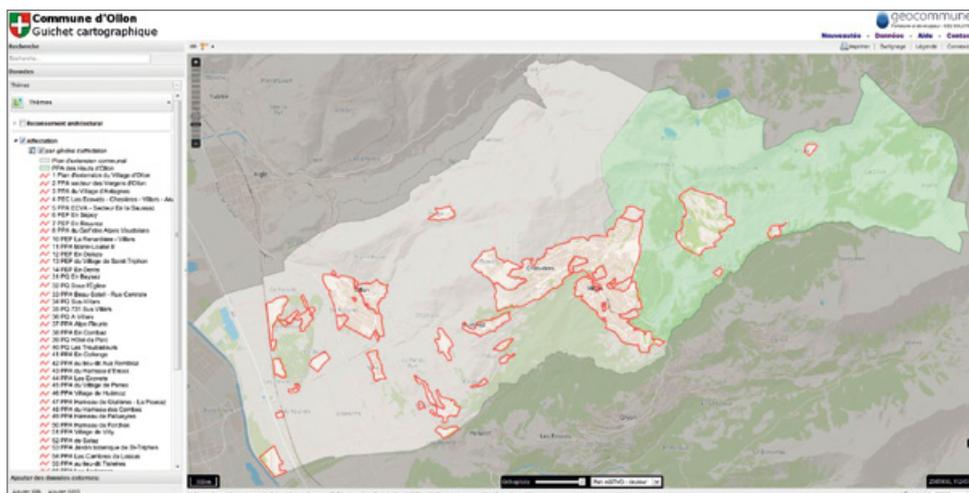
En 2016, le guichet cartographique de la commune d'Ollon a été beaucoup visité. Les deux techniciens communaux expliquent ce succès par son accessibilité et son utilisation simple et pratique. Le service technique communal l'utilise quotidiennement pour analyser des projets, rechercher des informations et répondre aux diverses demandes. Ce guichet est aussi très sollicité par les autres

## Les géodonnées: de quoi parle-t-on?

La LGéo décrit les géodonnées comme «les données à référence spatiale qui décrivent l'étendue et les propriétés d'espaces et d'objets données à un instant donné, en particulier la position, la nature, l'utilisation et le statut juridique de ces éléments». Les géodonnées peuvent être visualisées et consultées en ligne sur un guichet cartographique. Cette application Internet offre une interface de navigation dans une carte, permettant de rechercher, d'afficher, de superposer et d'interroger les géodonnées.

services. Ainsi, les services des eaux, des forêts et la voirie l'utilisent dans le cadre de leurs activités, par exemple pour obtenir les caractéristiques d'un collecteur (diamètre, matériau), localiser un alpage ou connaître les limites du domaine public pour l'entretien et le déneigement des routes. Autorités, citoyens, services externes (police, pompiers, etc.) et bureaux privés (architectes, urbanistes, géomètres, ingénieurs, etc.) le consultent également. M. Müller estime d'ailleurs que l'accès aux géodonnées a été facilité depuis que le guichet cartographique a été mis en ligne.

La commune a fait le nécessaire pour former et communiquer sur son guichet cartographique: présentation à la Municipalité, formation à tous les services communaux, lien sur le site officiel de la commune et article publié dans le journal communal *Le Boyard* (n° 52, juin 2015).



Périmètres des plans d'affectation de la commune d'Ollon.

### Quelques détails sur le SIT de la commune d'Ollon

Il contient de nombreuses géodonnées cantonales et communales regroupées en neuf thèmes (cadastre, assainissement, eau sous pression, aménagement du territoire, dangers naturels, environnement, altimétrie, transports publics et patrimoine communal), sur différents fonds de plans (cartes nationales, orthophotos, plan ASIT-VD). Parmi ces neuf thèmes, six sont partiellement ouverts au public sans connexion sécurisée. Les géodonnées communales sont régulièrement mises à jour puis diffusées sur le guichet cartographique.

Vu l'enthousiasme de MM. Morex et Müller et de leurs collègues de l'administration, le SIT de la commune d'Ollon ne semble pas avoir fini d'évoluer. L'extension des thèmes, l'intégration de géodonnées supplémentaires et la diffusion de nouvelles données accessibles

au public est plus que jamais à l'ordre du jour. La réalisation des thèmes « voirie », « alpages » et « cimetières » est ainsi prévue cette année.

### Corbeyrier: l'exemple de la petite commune

Le SIT de la commune de Corbeyrier a été mis en place avec la volonté de pallier le déficit d'informations et conserver les connaissances communales d'une législature à l'autre, ou lors de changement d'employés communaux. La Municipalité, qui avait décidé d'évaluer et d'utiliser les nouveaux moyens technologiques à disposition, a alors mandaté un bureau pour créer le guichet cartographique communal. Les données du PGEE communal (plan général d'évacuation des eaux) ont premièrement été intégrées en 2012. Puis en 2016, suite à la réalisation du PDDE (plan de la distribution de l'eau), ce sont

les données du réseau d'eau potable qui ont été publiées sur le guichet. Le SIT de Corbeyrier contient à ce jour six thèmes et la plupart des géodonnées sont accessibles au public.

M. Robert Nicolier, Syndic de la commune de Corbeyrier, estime que la décision municipale est un bon investissement. Pour ce dernier, le guichet est aujourd'hui « un outil pratique et indispensable permettant de retrouver facilement les informations, comme par exemple une vanne ou un ouvrage ». Le syndic estime aussi que le SIT est un « service aux citoyens ». C'est pourquoi un lien vers le guichet cartographique se trouve sur le site de la commune.

La boursière et la secrétaire consultent régulièrement le guichet communal, afin de fournir des renseignements, et la Municipalité l'utilise occasionnellement pour étudier des projets spécifiques, comme la révision du PGA (plan général d'affectation) ou la mise à l'enquête publique de projets de construction. Pour la suite, M. Nicolier souhaite que les thèmes proposés soient étoffés, par exemple en rajoutant les données sur les fosses septiques et les citernes à mazout de Corbeyrier. ■

### asitvd.ch: le catalogue vaudois de géodonnées

asitvd.ch est le catalogue qui référence plus de 400 géodonnées qui couvrent le territoire vaudois. Pour chaque géodonnée, vous retrouverez un descriptif, les points de contact associés et le renvoi vers un guichet cartographique qui permet de visualiser la donnée. Et inversement, depuis le guichet cartographique vous pourrez consulter toutes les informations saisies dans le catalogue. Si certaines données vous intéressent, vous pourrez les télécharger ou les commander sur asitvd.ch, selon les modalités définies par le gestionnaire de la donnée.

Pour en savoir plus sur les SIT ou la LgéO, consultez les brochures de vulgarisation de l'ASIT VD sur [www.asitvd.ch/brochures](http://www.asitvd.ch/brochures)



Propos tirés des entretiens réalisés avec MM. Jean-Christophe Morex (chef du service technique à Ollon), Maurice Müller (géomaticien et gestionnaire du SIT à Ollon) et M. Robert Nicolier (Syndic de Corbeyrier).

# Conférence nationale sur le fédéralisme 2017 à Montreux

La 5<sup>e</sup> Conférence nationale sur le fédéralisme s'est tenue à Montreux les 26 et 27 octobre derniers. Laurent Wehrli, Syndic de Montreux, Conseiller national et membre du Comité de l'UCV, livre son point de vue sur l'événement qui a attiré un nombre record de participants.



**Laurent Wehrli**  
Syndic de Montreux,  
Conseiller national et  
membre du Comité de l'UCV

Pour mémoire, ces conférences sont organisées tous les trois ans, depuis 2005, dans le but de dresser un bilan du fédéralisme et de dégager des perspectives d'avenir. Les initiateurs en sont le Conseil fédéral, le Conseil des Etats et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Désigné pour organiser la 5<sup>e</sup> édition, le canton de Vaud a choisi Montreux et son centre de congrès 2m2c pour accueillir la conférence.

Venus de toute la Suisse – et même d'outre-mer pour l'invité d'honneur, l'ancien ministre canadien Stéphane Dion – plus de 400 acteurs politiques, académiques économiques et administratifs de haut niveau sont venus réfléchir et débattre du fédéralisme, autour des six thèmes suivants: «700 ans de fédéralisme: was nun?»; «Enjeux globaux, terreau de la centralisation?»;

«Canton-commune, un concept dépassé?»; «La Suisse dans le top des pays les plus compétitifs, grâce ou malgré le fédéralisme?»; «Sommes-nous les seuls à nous soucier de l'avenir du fédéralisme?»; «Le fédéralisme vu d'ailleurs».

## **Laurent Wehrli, que signifie concrètement le fédéralisme à l'échelon local de la commune, à l'exemple de Montreux ?**

Le fédéralisme est un mode de gouvernance respectueux du citoyen, car il a pour principe d'assurer – par subsidiarité – les prises de décisions politiques au plus près des personnes concernées. Ainsi, en Suisse, chaque niveau – fédéral, cantonal et communal – assume des missions fondamentales, en cohérence avec l'échelle de population et de superficie. Exemples: la gestion des places d'accueil de la petite enfance doit être décidée dans une grande proximité, tout comme la définition de concepts culturels; la sécurité doit être réfléchie et coordonnée à un niveau supérieur, mais

avec une déclinaison de responsabilités afin que des cas simples puissent être gérés dans la proximité.

Certes, l'évolution de la société a notamment pour conséquence une mobilité accrue et implique que nos systèmes politiques s'adaptent pour apporter les meilleurs services possibles. Le fédéralisme a ainsi évolué et a permis la mise en place de coordinations intercommunales, comme intercantionales. Le recours à plus de centralisation ne serait pas la bonne solution, car alors le lien entre autorités et habitants se distendrait!

## **A titre personnel, que répondez-vous à la question centrale de la Conférence «La Suisse sera-t-elle encore fédéraliste dans 50 ans?»**

Fédéraliste convaincu, ma réponse est clairement oui et j'entends ainsi poursuivre mon engagement en faveur de ce modèle qui a permis, permet et permettra à la Suisse, avec ses cantons et communes, d'être en adéquation avec les attentes des citoyennes et citoyens qui attendent des services utiles et de qualité.

Mais nous devons être attentifs à soigner cet état d'esprit, ainsi qu'à analyser régulièrement l'adéquation entre le fédéralisme et les besoins des personnes. Ainsi, l'évolution de la digitalisation devra être particulièrement prise en considération, afin que la centralisation qui est liée à tout processus de ce type ne devienne pas synonyme de centralisation politique, qui aurait pour conséquence un éloignement des centres de décision des personnes concernées, avec aussi un risque que les citoyens ne se sentent plus représentés par leurs autorités. Donc oui, dans 50 ans, la Suisse doit rester fédérale! ■



La 5<sup>e</sup> Conférence nationale sur le fédéralisme a eu lieu au 2M2C à Montreux en octobre 2017.

@ Giampaolo Lombardi



SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE  
D'HABITATION LAUSANNE

**Constructeur de logements à loyers abordables**  
Coopérative reconnue d'utilité publique,  
sans but lucratif, nous sommes indépendants  
financièrement et politiquement

Notre parc immobilier  
est entretenu avec  
soin et rigueur et nos  
appartements sont  
régulièrement rénovés



## Nous sommes la première coopérative vaudoise de logements à loyer abordable

Quelques exemples de loyers d'appartements agréables à vivre et bien équipés, dans le groupe de nos immeubles du Mont-sur-Lausanne, Chemin de Maillefer 127 à 135, selon photo ci-dessus, (moyenne sans charges):

**2 pièces (58 m<sup>2</sup>): CHF 1'030.-**

**3 pièces (81 m<sup>2</sup>): CHF 1'570.-**

**4 pièces (110 m<sup>2</sup>): CHF 1'978.-**

**5 pièces (115 m<sup>2</sup>): CHF 2'273.-**

## Nous sommes au service de toutes les communes vaudoises

Notre capacité d'investissement nous permet de financer les projets depuis la phase des études préliminaires jusqu'à la consolidation des crédits. Les communes n'ont ainsi plus besoin de cautionner le risque financier ni d'aller chercher des crédits bancaires.

## Les valeurs fondatrices de notre coopérative: le respect et la confiance

Depuis 1920, nous avons bâti une réputation de partenaire loyal auprès des acteurs publics.

Les responsables communaux sont intégrés dans les jurys de projet, les entrepreneurs et les maîtres d'état sont payés dans les 30 jours, nous travaillons volontiers avec les entreprises locales et les coopérateurs sont intégrés dans notre structure.

# Regards croisés sur AggloY avec quatre syndics

Quatre syndics de la région yverdonnoise nous apportent leur vision sur AggloY, structure intercommunale qui réunit au total huit communes de l'agglomération d'Yverdon-les-Bains. La région fait face à de nombreux défis que ces syndics ont à cœur de résoudre ensemble. Discussion.



Propos recueillis par  
**Charles Wernuss**  
Membre du Comité  
de rédaction pour l'AVIATCO

Yverdon-les-Bains, Grandson, Valeyres-sous-Montagny, Montagny-près-Yverdon, Chamblon, Treycovagnes, Pomy et Cheseaux-Noréaz sont les huit communes qui constituent AggloY. Mme Sonja Roulet, Syndique de Valeyres-sous-Montagny, et MM. Jean-Daniel Carrard, Syndic d'Yverdon-les-Bains, François Payot, Syndic de Grandson et Yves Pellaux, Syndic de Pomy, nous font part dans cet article de leur vision sur AggloY. Le projet a déjà dix années

derrière lui, ce qui permet à ces syndics d'avoir suffisamment de recul pour nous présenter leurs points de vue. Pour plus de précisions sur ce projet d'agglomération, retrouvez l'interview de M. Sébastien Genoud, le responsable technique d'AggloY, dans le numéro 62 de *Point CommUNE!* (septembre 2017).

## Dix ans après, comment qualifiez-vous l'évolution du projet et le développement de l'agglomération ?

**M. Pellaux:** Pour la commune de Pomy, le projet AggloY nous a permis de sortir d'une vision trop communale du développement territorial et de la mobilité pour aller vers une vision plus régionale.

Si, comme mes collègues, je constate une certaine lenteur administrative du processus, je me réjouis néanmoins de l'éclosion de nombreux projets d'infrastructures et d'aménagement du territoire très intéressants pour la commune de Pomy.

Par exemple, le chantier de réaménagement du Chemin de Calamin pour la création d'une piste cyclable et d'un trottoir est à l'enquête publique actuellement. Il sera le premier maillon du grand projet de liaison de mobilité douce entre Yverdon-les-Bains et Pomy. De même, l'installation d'un giratoire sur la route cantonale 422 à proximité du centre Orif est à l'étude dans le cadre d'un projet d'amélioration et de sécurisation de

## A la recherche d'un revenu fiable, attractif et durable ?

## Et cela sans problème ?

Alors, nous sommes le partenaire idéal. Laissez-nous réaliser en partenariat avec vous un emplacement d'affichage bien intégré sur votre propriété.

De la planification des nouveaux supports publicitaires à l'exploitation des surfaces, nous nous chargeons de tout. Intéressé ? Nous serions heureux de vous répondre.

**[www.apgsa.ch/proprietaires-fonciers](http://www.apgsa.ch/proprietaires-fonciers) ou  
téléphone 058 220 74 00.**



**APG|SGA**  
Out of Home Media



AggloY coordonne les projets d'urbanisation et de mobilité à l'échelle des 8 communes regroupées en son sein. Dans ce cadre, le quartier Longemalle à Pomy figure parmi les sites d'urbanisation les plus avancés. Ce quartier est lié à d'autres projets d'AggloY, dont le réaménagement du carrefour de l'ORIF et la création d'une liaison mobilité douce reliant Yverdon à Pomy. Image extraite du PPA Longemalle. © Dolci architectes

la mobilité. De nouveaux arrêts de bus sont également prévus, afin d'améliorer la desserte en transports publics de ce quartier. Le nouveau PPA (plan partiel d'affectation) au lieu-dit Longemalle, mis récemment à l'enquête publique, bénéficiera aussi de ces nouvelles infrastructures. Ce PPA s'étend sur 18'000m<sup>2</sup> et prévoit la création d'un quartier durable. Ces réalisations s'intègrent dans une vision globale d'aménagement du territoire et des infrastructures de mobilités qui, sans la participation de notre commune au processus AggloY, se seraient avérées beaucoup plus longues et difficiles à mettre en place.

**M. Payot:** Pour la commune de Grandson, nous constatons que ce processus est long. Depuis quatre ans, nous réalisons concrètement des projets élaborés en commun. Ces derniers aboutissent donc huit à dix ans après leur mise dans le programme première génération. Ainsi, la gare de Grandson, et maintenant la rue Haute, sont désormais réalisées et un certain nombre de parcs à vélos installés. D'autres projets sont en voie de concrétisation, comme l'entrée de Grandson-gare, la traversée des Tuileries ou encore la piste cyclable entre Grandson et l'entrée Nord d'Yverdon. Même la place du château pourrait être réalisable si le Service immeubles, patrimoine et

logistique du canton nous accompagnait par un soutien constructif.

Les planifications urbanistiques à Grandson vont de l'avant: le plan directeur communal et trois plans de quartiers ont été adoptés, le plan général d'affectation des sols est en révision et de nombreux projets de PPA sont en consultation. Des projets routiers et de voies de mobilité douce, de réaménagements d'espaces publics sont en discussion avec la DGMR. Toutefois, nous avons subi de plein fouet la nouvelle version de la LAT. Nous payons très certainement les lenteurs générées en comparaison avec les communes qui n'avaient pas à mettre en place un plan d'agglomération. Ce sont de réels surcoûts pour nos finances communales. Les quelques fonds et subsides qui nous sont octroyés par la Confédération finissent par paraître bien minces face à l'ensemble des exigences et contraintes en retour.

#### **Quelle plus-value apporte AggloY pour votre commune et vos concitoyens?**

**Mme Roulet:** Les huit communes qui constituent AggloY sont solidaires. L'avantage de mieux se connaître entre élus facilite les échanges et l'avancée des projets. Quand le découragement se fait sentir, avoir l'appui des autres collègues et du bureau d'AggloY redonne de l'énergie. Pouvoir être en relation directe

avec les services de l'Etat est utile pour mieux informer nos concitoyens. Ces derniers, grâce à la Commission Consultative Intercommunale, les infolettres et le site Internet prennent conscience de l'importance d'appartenir à AggloY.

**M. Carrard:** L'intérêt réside dans le fait de parler «région» pour des projets qui dépassent le périmètre communal, tels que les commerces (infrastructure commerciale à forte fréquentation), la mobilité ou la bonne concordance des projets de plans de quartiers. Il faut que les communes de la région essayent de travailler en bonne concordance, tout en respectant l'autonomie communale. Une région qui se fédère est une région qui devient plus forte, plus dynamique. De plus, le système d'agglomération permet aux communes d'obtenir des subventionnements fédéraux intéressants, même s'ils restent modestes vis-à-vis des investissements à charge des communes.

#### **Rencontrez-vous des difficultés particulières?**

**Mme Roulet:** Les lenteurs administratives sont particulièrement pénalisantes, mais aussi les contraintes légales qui engendrent de nombreuses études où les deniers publics sont engloutis au détriment de la réalisation des projets. Les blocages peuvent aussi venir des

citoyens, qui voient leur intérêt personnel plutôt que le bien collectif.

**M. Pellaux:** Bien sûr que le chemin menant à la réalisation de tels enjeux régionaux est semé d'embûches, mais comme l'a dit Goethe «on peut construire de belles choses avec les pierres qui entravent le chemin».

Néanmoins, il est vrai que les investigations exigées par le SDT (service du développement territorial) au sujet des compensations SDA (surfaces d'assolement) nous paraissent complètement surfaites. Ces surfaces sont cultivées depuis de nombreuses années et subitement, nous devons faire des investigations pédologiques coûteuses à la charge de la commune pour confirmer ce que nous savons déjà. Si nous ne contestons absolument pas la compensation des emprises SDA au niveau de l'aménagement du territoire ou des infrastructures, nous pensons que ces investigations sont de l'argent jeté par les fenêtres. D'autres blocages proviennent des oppositions de per-

sonnes qui peinent à comprendre les projets dans leur globalité. Par exemple, bon nombre de personnes mettent en doute la mobilité douce, pistes cyclables, transports publics, dans notre société du tout à la voiture, et souhaitent plutôt des places de parcs supplémentaires. Un gros travail de communication sur la mobilité du futur reste à faire.

#### Quelles sont vos attentes concernant l'avenir d'AggloY?

**M. Payot:** Il est intéressant de participer à de nouvelles réflexions, en plus des thématiques concernant la mobilité et l'urbanisme. Réfléchir et collaborer sur les thèmes du sport, de la culture, du commerce et de l'artisanat est désormais au programme de nos séances de COPIL. D'autres sujets sont prévisibles, comme le logement ou l'énergie. Nous souhaitons construire ensemble cet important pôle régional qu'est l'AggloY au bénéfice de tout le Nord vaudois. Peut-être devons-nous remettre sur l'ouvrage notre gouvernance commune

en veillant au respect bien compris de chacune des entités communales et de leur vie locale propre?

**M. Carrard:** Mes attentes sont d'arriver à réaliser les projets déjà identifiés dans le projet d'agglo actuel, avant de devoir déposer un nouveau projet de quatrième génération. La mise en place et la réalisation des projets est assez lente et c'est une vraie difficulté. Mes autres ambitions sont de continuer à réfléchir ensemble, que ce soit au niveau de l'agglomération ou/avec les communes riveraines, sur des projets de société qui ne s'arrêtent pas aux frontières communales, tels que la culture, le sport, l'économie et les manifestations locales. Une bonne concordance, échanger, se coordonner et développer des projets en commun sont des éléments qui assureront à l'AggloY un avenir positif, c'est certain. ■

Pour plus de précisions sur ce projet d'agglomération, retrouvez l'interview de M. Sébastien Genoud, le responsable technique d'AggloY, dans le numéro 62 de *Point CommUNE!* (septembre 2017) [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch)

**Prime**  
technologies

La solution informatique communale  
gérant plus de 2.2 millions  
d'habitants en Suisse

[www.primetechnologies.ch](http://www.primetechnologies.ch)

Prime Technologies SA  
Lonay - Noirmont

PRO CONCEPT  
ERP  
Swiss made software  
by SolvAxis

nest  
digital government

# L'UNIL invite les élus à participer aux JBGE 2018

Du 12 au 16 février 2018, la Faculté des géosciences et de l'environnement (de l'UNIL) organise ses premières Journées biennales des géosciences et de l'environnement (JBGE). Les motivations? Echanger connaissances et expériences, renforcer les liens et établir des collaborations durables entre la Faculté et la société.



**Aurélie Terrier**  
**Rémy Freymond**

La Faculté des géosciences et de l'environnement de l'UNIL a pour préoccupation les besoins réels de la société. Les JBGE 2018 sont organisées de manière à orienter la rencontre et les échanges entre les différents acteurs et spécialistes.

## **Environnement et géosciences: regroupons nos efforts**

Mobilité douce, énergies vertes, risques naturels, gestion de l'eau et des sols, géothermie, développement durable ou aménagement du territoire: autant de thèmes qui soulèvent des interrogations pour la mise en place de mesures concrètes au niveau local comme régional ou national. La Faculté des géosciences et de l'environnement peut apporter sa part d'expertise en vue de résultats concrets et utiles sur le terrain. L'expérience des acteurs confrontés aux situations concrètes est en retour un

point d'ancrage indispensable pour les réflexions et les recherches scientifiques dans la Faculté. Les acteurs politiques et sociaux ont, quant à eux, régulièrement besoin d'analyses d'impact pour éclairer leurs décisions.

## **Une programmation visant à faciliter le dialogue**

Nous partons du constat que la protection de l'environnement et des paysages suisses, tout en continuant à favoriser le développement social et économique, nécessite une mobilisation de toutes les compétences et qu'il faut pour cela des espaces d'échanges pour celles-ci. Les domaines suivants seront abordés durant les JBGE 2018: le développement durable, la gestion de l'eau, l'urbanisme, la géologie et l'environnement, ainsi que l'économie et l'énergie vertes. Un ensemble de sessions de présentations et de posters, des conférences grand public, des tables rondes, des ateliers, des cours et des stands permettront aux participants d'élargir horizons et réflexions, de favoriser le débat d'idées et d'esquisser des solutions concrètes. ■

## **Les JBGE 2018 en résumé**

**Où?** UNIL, Bâtiment Géopolis, Quartier Mouline, 1015 Lausanne

**Quand?** Du 12 au 16 février 2018

**Pour qui?** Les experts concernés par les problématiques d'environnement et de géosciences, à l'échelle locale et nationale.

**Pourquoi?** Echanger connaissances et expériences, renforcer les liens et établir des collaborations durables entre la Faculté et les autres acteurs sociaux.

**Infos:** Sur le site [wp.unil.ch/jbge](http://wp.unil.ch/jbge) et sur Twitter @JBGE2018\_FGSE

**Inscriptions:** à la page [wp.unil.ch/jbge/inscriptions-2/](http://wp.unil.ch/jbge/inscriptions-2/)

**Contacts:** [jb-gse@unil.ch](mailto:jb-gse@unil.ch)

## **Inscriptions et informations**

L'équipe d'organisation invite chaleureusement syndics et municipaux à participer à cet événement, dont l'UCV est partenaire. Retrouvez toutes les informations pratiques dans l'encadré.

## COHERSENS

Une large expérience en administrations communales et en ressources humaines

Une formation personnelle spécifique et continue, un professionnalisme reconnu

**Au service des municipalités, cadres ou collaborateurs des administrations**

Coaching professionnel, coaching de vie, conseil et formations en relations humaines

**COHERSENS SINNER**

[www.cohersens.ch](http://www.cohersens.ch) - [info@cohersens.ch](mailto:info@cohersens.ch) - 021 634 28 48

# Les formations du CEP au bout des doigts

Le domaine de la formation a fortement évolué ces dernières années suivant les tendances des nouvelles technologies, des médias et des réseaux sociaux. Découvrez comment le CEP (Centre d'éducation permanente), centre de formation pour la fonction publique, s'adapte à votre situation.



**Nicolas Liardon**  
Responsable formation  
et communication au CEP

L'Internet mobile nous a habitués à ne plus attendre pour recevoir des réponses ou développer des compétences. L'interactivité, l'immédiateté des ressources et la mise à disposition des connaissances ont transformé nos gestes quotidiens et nos habitudes grâce à de petits ou de grands écrans.

En parallèle, combien de temps après avoir identifié un besoin, faut-il attendre pour suivre une formation? Souvent, plusieurs mois sont nécessaires. Dans cette situation, quelle est l'utilité de venir suivre des cours en présentiel?

## Un paysage qui change, des rôles qui évoluent

Ces changements ont un impact direct tant sur les participants que les formateurs et les employeurs. En effet, les apprenants peuvent davantage s'approprier la responsabilité de leur apprentissage, décider quand et comment acquérir la compétence. De très nombreuses offres

de formation sont présentes sur le marché. Cela rend le choix parfois complexe pour répondre aux besoins présents et surtout aux futurs défis. Une exploration est souvent nécessaire pour trouver le bon niveau, le bon format et le bon certificat.

Les formateurs changent aussi de rôle car ils n'ont plus le monopole de la connaissance ou du savoir-faire. Ils partagent et diffusent l'information en y apportant la qualité, la pédagogie et l'expertise. En salle, ils permettent de lever les freins à l'apprentissage par des feedbacks, des conseils en démontrant et en exerçant les bonnes pratiques à l'aide de méthodes pédagogiques actuelles.

Pour les employeurs aussi, leur rôle change: il s'agit de préserver le temps et la disponibilité pour se former sur la place de travail, sans perturbation. La tendance naturelle observée est que l'auto-formation sur Internet tend à se faire chez soi, et n'est plus comptée comme temps de travail.

## Le CEP se met à la page

Du côté d'Internet, le CEP a pris le parti de répondre à ces changements avec un nouveau site web et des ressources en

ligne – disponibles en tout temps – en plus de ses cours en présentiel.

Aujourd'hui se former, ce n'est plus seulement participer à un cours! C'est également évaluer son niveau, se renseigner sur le thème, exercer sa compétence, rechercher des informations plus spécifiques. Tous les cours sont ou vont être complétés par des informations et des formations en ligne. Afin de faciliter la navigation et vous simplifier la vie, cinq nouvelles rubriques ont été créées. Et pour être encore plus proches de vous, ces ressources en ligne peuvent être consultées sur les tablettes, les téléphones portables et les grands écrans, quand vous en avez besoin et là où vous êtes!

## « L'enjeu c'est de valoriser la présence dans les classes »

Pierre Jacot, Directeur du CEP

Du côté des classes, les méthodes d'apprentissage évoluent aussi et accueillent davantage les méthodes pédagogiques actuelles. Pour mieux jouer la complémentarité avec les res-



Equipements de véhicules  
[www.sortimo.ch](http://www.sortimo.ch)

**GERBER FRÈRES** sàrl  
*Aménagements de véhicules utilitaires*

---

En Budron B5 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne – Tél. 021 653 51 52  
[gerberfreres@bluewin.ch](mailto:gerberfreres@bluewin.ch) – [www.gerber-freres.ch](http://www.gerber-freres.ch)

sources en ligne, les classes inversées se développent. Il s'agit de s'initier à la matière en ligne, à son rythme et selon ses connaissances préalables, et venir en salle pour pratiquer.

#### **Des interventions ciblées et orientées terrain**

Les programmes certifiants ont été revus pour augmenter leur impact sur le terrain et garder leur valeur dans l'environnement professionnel.

Les cours du «catalogue» s'adaptent aux nouvelles méthodes pour

vous permettre d'évoluer individuellement. Quand c'est le groupe qui a besoin d'évoluer, un éventail de prestations adaptées est disponible à ce qui se passe maintenant dans votre environnement.

L'évolution de la formation va continuer sa progression à l'aide de ressources connectées quand et où vous en avez besoin... ■

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter!**  
[www.cep.vd.ch](http://www.cep.vd.ch) - 021 648 77 55

#### **Les chiffres clés 2016**

9586 participations  
14'534 personnes-jours  
689 sessions  
6467 individus différents  
82% de taux de satisfaction

## **VOS RAPPORTS DE GESTION PAR DES PROS!**

**IMPRESSION NUMÉRIQUE  
MAILINGS PERSONNALISÉS  
RELIURE INDUSTRIELLE  
LAMINAGE & FINITION  
ET PLUS ENCORE.**

**Olbis**

LES ATELIERS

ENTREPRISE DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Chemin du Rionzi 61 | 1052 Le Mont-sur-Lausanne | T 021 644 37 44  
[www.olbis-les-ateliers.ch](http://www.olbis-les-ateliers.ch) | [info@olbis-les-ateliers.ch](mailto:info@olbis-les-ateliers.ch)



# Les Milices vaudoises, l'esprit cavalier toujours présent

Voici venue la dernière rubrique culturelle de l'année du journal *Point CommUNE!* En 2017, l'accent a été mis sur le patrimoine immatériel du canton de Vaud. Après les Brigands du Jorat, les Paysannes vaudoises et les Pirates d'Ouchy, nous ouvrons nos pages aux Milices vaudoises.



**Marinette Charlet**  
Chroniqueuse hippique à *La Côte* et au *Cavalier romand* et déléguée médias pour les Milices vaudoises.

Depuis plus de trente ans, les Milices vaudoises, troupe d'honneur des hautes autorités du canton de Vaud, participent à tous les grands événements: installation des autorités cantonales, réception des Présidents du Grand Conseil ou d'un Conseiller fédéral. A cheval ou à pied, elles suscitent l'admiration par leurs prestations: quadrilles, salves de mousquets ou tirs du canon.

## Genèse

Décembre 1972, le Parlement décida la suppression de la cavalerie: l'équitation militaire avait vécu... En 1975, lors des festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Société vaudoise des Officiers, la section des cavaliers présenta une reprise avec 24 écuyers dans des uniformes de quatre époques différentes: «Le Quadrille des Milices vaudoises»...

Novembre 1980, les DGM (dragons, guides et mitrailleurs) fêtaient leur 75<sup>e</sup>: des milliers de spectateurs prouvèrent leur attachement à la cause du cheval. Lors de la partie officielle, le Président de la Confédération Georges-André Chevallaz soulignait: «...l'essentiel est que l'esprit cavalier demeure, l'esprit dragon survivra à la disparition de la cavalerie...»

Ce fut sur ce terreau fécond que quelques hommes, attachés au patrimoine militaire vaudois des troupes à pied, montées ou hippomobiles, aux traditions militaires et au soutien à la cause du cheval, imaginèrent la création des Milices vaudoises. Lors de l'assemblée constitutive au Musée du Cheval de La



Sarraz, le premier comité et le commandant des chasseurs à cheval furent nommés le 5 février 1985.

## Le corps des Chasseurs à cheval

Lors de sa fondation, le corps des Chasseurs à cheval était issu à 80% des rangs des dragons. Il a été équipé de l'uniforme des Milices vaudoises de 1820 et d'un sabre. Les hommes avaient la responsabilité de fournir leur cheval qui devait être en tout temps apte au service: entraîné et en bonne santé. Les Chasseurs à cheval ont reçu leur premier drapeau en 1986, offert par le Club équestre du Milieu du Monde, de La Sarraz. Ils ont été assermentés à Avenches en novembre 1987 et sont devenus la première troupe d'honneur du gouvernement vaudois.

## Le contingent des mousquetaires

Puis, le comité de l'Association des Milices vaudoises s'est attaché à la création du contingent des mousquetaires. Une recherche historique permit de confectionner le premier uniforme du mousquetaire vaudois (1820) et, grâce aux dessins et gravures de l'époque et à des modèles de musées on a armé les hommes.

De nombreux essais ont été nécessaires pour trouver la «bonne» poudre noire et la «bonne» pierre d'allumage! Leur première prestation publique a eu lieu à Château-d'Ex en 1989. Le contingent des mousquetaires est toujours précédé d'un ou plusieurs rangs de tambours qui marquent le pas. Dans ses rangs on trouve aussi un aumônier et un médecin-chirurgien.

Le contingent des mousquetaires s'est rendu à plusieurs reprises à l'étranger: Brest, Paris, Ajaccio, Marseille, entre autres, où il a fait forte impression.

## La roulante

La roulante fait aujourd'hui partie du contingent des mousquetaires. Elle est composée d'une cuisine roulante, offerte par la Ville de Lausanne en 1987, tractée par deux chevaux Franches-Montagnes menés par un cocher et son aide. L'équipe, passionnée de cuisine, se reconnaît facilement: veste blanche à boutons verts, petit foulard vert et tablier blanc sur pantalon bleu. L'équipe de la roulante est tout à fait capable de préparer d'excellents repas pour toute la troupe.

### La batterie d'artillerie

C'est la batterie d'artillerie qui a connu la plus longue gestation: il a fallu d'abord trouver la «pièce». Les instigateurs ont écrit au Musée national qui n'entra pas en matière puisque la leur était une pièce unique...! Ces passionnés en trouvèrent une à Saint-Prex dans un piteux état. Ils l'ont remise en état, puis se sont penchés sur l'uniforme, la tenue d'ordonnance 1819-1820. Ensuite, ils ont cherché un commandant qui sache monter à cheval puis sont allés à la quête de chevaux Franches-Montagnes et d'hommes aptes à les atteler.

La pièce et le caisson sont tractés à l'aide de trois paires de chevaux, attelés à la d'Aumont, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de cochers, mais des postillons. La batte-

rie d'artillerie a été assermentée en 1999. Elle a eu l'honneur de célébrer la Sainte-Barbe à Paris, en 2006. Sur place, les chevaux furent logés à la Garde républicaine et des coups de canon résonnèrent dans la cour d'honneur des Invalides...

Un Inspecteur général commande les trois troupes et est responsable de son instruction et de ses engagements.

### L'Association des Milices vaudoises

L'Association des Milices vaudoises défend les intérêts financiers des troupes (qui sont rétribuées lors de leurs prestations). Elle a aussi pour but de récolter de l'argent (repas de soutien, recherche de mécènes et de dons) pour financer l'achat ou réparation des armes, des uniformes, l'entretien de la sellerie, etc. Elle

compte dans ses rangs des particuliers et des communes vaudoises. D'ailleurs, l'association est toujours à la recherche de nouveaux membres! De leurs côtés, les troupes espèrent recruter des jeunes pour étoffer et rajeunir leurs rangs.

Passion, engagement, discipline, respect, esprit de camaraderie et fierté sont les qualités du Milicien 2017 qui fait honneur à sa troupe et porte haut les couleurs vaudoises et donne du panache et de l'émotion à chaque manifestation officielle. ■

Ci-contre, les Chasseurs à cheval au Chalet-à-Gobet en 2012.

Ci-dessous, les Milices vaudoises lors de la Journée des Communes Vaudoises de l'UCV à Lonay en 2016.



# Formation des jeunes : s'investir aujourd'hui pour préparer demain

La formation des jeunes permet d'assurer la relève. Toutefois, il n'est pas toujours facile de convaincre les équipes de s'investir pour la transmission des connaissances. A Pully, nous y sommes parvenus : les formateurs gèrent des apprentis et des stagiaires, tout en étant déchargés des formalités administratives.



**Carole Schwander**  
Cheffe du service  
des ressources humaines  
de la Ville de Pully

En 2000, la Ville de Pully formait six apprentis, trois en commerce, un forestier-bûcheron et deux horticulteurs. Face à des équipes en fin de carrière et dans un contexte économique de plein emploi qui rendait difficile le recrutement dans certaines professions, le service des ressources humaines (ci-après RH) s'est trouvé face à un défi de taille : afin d'assurer la relève, il fallait augmenter le nombre de jeunes en formation sans surmener les équipes chargées d'intégrer ces formations à leur quotidien. Il convenait donc de trouver des solutions novatrices pour convaincre. En voici trois qui ont permis de passer de 6 apprentis à 29 aujourd'hui, l'effort s'étant aussi porté sur la formation d'une quinzaine de stagiaires dans divers domaines.

## L'apprentissage à Pully : moins de formalités pour plus de motivation

Ce n'est pas tant le fait de montrer le travail pratique à un jeune qui décourage les personnes qui seraient tentées de prendre en charge un apprenti. Ce sont toutes les étapes qui vont de la procédure d'engagement au suivi administratif, en passant par les contacts avec les écoles professionnelles, les commissaires et tous les acteurs impliqués dans la formation d'un jeune. Cela peut s'avérer particulièrement lourd dans certaines professions, en particulier pour les apprentis de commerce, mais également pour les agents d'exploitation par exemple. Le service RH de Pully a donc choisi l'option de centraliser toutes les formalités de recrutement



des apprentis et d'appuyer les maîtres d'apprentissage dans le processus de suivi des apprentis, du début à la fin de leur séjour dans la commune.

---

Le **service RH** de Pully a choisi l'option de **centraliser** toutes les formalités de **recrutement** des apprentis.

---

Ainsi, la publication des annonces, la sélection, les entretiens de recrutement, la correction des tests internes sont réalisés par deux collaborateurs à 60% chacun, qui s'en occupent à côté d'autres tâches RH. L'un suit les 11 apprentis de commerce et les 4 maturités professionnelles, l'autre les 18 apprentis dits techniques (forestiers-bûcherons, horticulteurs-floriculteurs, paysagistes, agent en information documentaire, peintre, agents d'exploitation). La Ville de Pully fait passer ses propres tests ; une partie est commune à tous les apprentis, une autre est spécifique à la

branche choisie. Une personne des RH accompagne le formateur dans tous les entretiens et prépare les dossiers, ainsi que le fil rouge de l'entretien.

Par la suite, toutes les démarches administratives, le contrat d'apprentissage, le suivi des notes, les contacts avec les écoles professionnelles passent par le service RH de Pully. En cas de conflit, de problème scolaire ou personnel de l'apprenti, les RH viennent en appui aux maîtres d'apprentissage et se chargent d'organiser les rendez-vous avec les parents ou les commissaires. Ils y assistent également, quelle que soit la profession concernée, afin de soutenir le formateur dans des entretiens qui peuvent parfois être délicats.

## La Ville de Pully supervise de nombreux cours

En ce qui concerne les apprentis de commerce, un système de cours internes est organisé par le service RH. Une grande partie des matières enseignées aux cours interentreprises organisés par le

Centre d'enseignement professionnel du Canton de Vaud (CEP) sont reprises. Plusieurs collaborateurs de la Ville donnent par ailleurs des cours au CEP, ce qui facilite la connaissance de ce qui est attendu des apprentis aux examens et permet de leur donner des tâches en lien avec les cours sur leur lieu de travail.

De nombreux cours d'appui sont également proposés aux apprentis, tels que des cours de communication, «d'apprendre à apprendre», de langues, de comptabilité ou de français. Pour cette dernière matière, les apprentis, toutes branches confondues, ont l'obligation de suivre des cours d'orthographe toutes les semaines pendant les trois années qu'ils passent à la Ville de Pully. Certains de ces cours sont entièrement pris en charge par la Ville et d'autres sont envisagés en partenariat avec les parents des jeunes. Tous les deux ans, un cours de 6 x 2 heures est aussi donné sur le thème de la presse afin de sensibiliser les apprentis de commerce à l'importance de s'informer de manière neutre et en ayant un esprit critique sur ce qui est publié. Enfin, une visite est organisée une fois par an pour tous les apprentis, soit dans des lieux en lien avec l'information (radio, télévision), soit en lien avec la politique (Tribunal fédéral, Palais fédéral).

Certains formateurs sont également experts aux examens dans leurs branches respectives, notamment dans les professions de forestier-bûcheron, d'horticulteur, d'agent d'exploitation, d'employé de commerce et de techniscéniste.

Le temps consacré à ces journées d'examen est offert aux collaborateurs sur leur temps de travail. La Ville de Pully veut valoriser leur engagement afin qu'ils puissent mieux aider leurs apprentis en connaissant la cible à atteindre. Cela explique un taux de réussite d'environ 90% chaque année.

### **Les stagiaires en emploi: une formule prometteuse**

Pully accueille également quatre stagiaires en maturité professionnelle qui sont répartis dans différentes entités: musées, finances, greffe municipal et travaux. Afin de susciter leur intérêt et varier leurs acquis, ils sont invités à tra-

vailer dans deux de ces quatre services durant leur année de stage. Ils sont également intégrés dans les cours de révision aux examens destinés aux apprentis de troisième année.

Afin de pouvoir assurer le suivi de cet ambitieux programme de formation mais également de permettre aux services de bénéficier de jeunes motivés et potentiellement intéressés à travailler dans l'administration, la commune engage aussi des stagiaires de hautes écoles (HES) en emploi ou en pré-stage.

Trois places de pré-stage à 100% sont réservées par année pour les étudiants qui doivent accomplir une année complète en entreprise avant de commencer une HES. Ce sont principalement des jeunes qui vont aller à la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion à Yverdon ou à la Haute Ecole Arc à Neuchâtel, mais également à l'Ecole hôtelière de Lausanne, à la Haute Ecole de gestion & tourisme à Sierre, ou encore à la Haute Ecole de travail social et de la santé à Lausanne (EESP). A Pully, ils peuvent réaliser leur stage au sein de trois entités administratives: domaines, gérances et sports, protection civile et travaux et services industriels. Ils y effectuent des tâches de secrétariat et de réception de base qui leur permettent de s'initier au monde du travail.

Au sein des services de RH, aux finances et à la direction de la jeunesse et des affaires sociales, six stagiaires travaillent – selon leur intérêt et leur projet de fin d'études – à des taux variant entre 50% et 60% en parallèle de leurs études dans une Haute Ecole de gestion (principalement à Yverdon, mais également à Neuchâtel ou à Genève). Leur temps de travail est donc aménagé et adapté en fonction de leurs examens et de leurs jours de cours. Ils ont également droit à un jour de congé par session d'examens. Tout au long de leur séjour à Pully, ces étudiants gagnent en compétence et s'occupent de sujets de plus en plus complexes.

Enfin, les détenteurs d'un master en urbanisme ou d'un bachelor en architecture du paysage peuvent effectuer à la Ville de Pully des stages «premier emploi», d'une durée de six mois maximum, juste à la fin de leurs études.

Le but étant que ces jeunes diplômés découvrent le monde du travail et acquièrent une première expérience professionnelle. Les étudiants en histoire de l'art des universités romandes ont aussi la possibilité de valider des crédits grâce à une expérience sur le terrain dans nos deux musées.

### **Un investissement qui porte ses fruits**

La Municipalité de Pully soutient la démarche du service des ressources humaines et investit un montant important dans la formation des jeunes. Un choix judicieux car, au fil des ans, nos équipes se sont enrichies de profils formés par nos soins qui ont pu, petit à petit, progresser dans les services de la Ville. Certains d'entre eux occupent aujourd'hui des postes à responsabilités. Cette stratégie a certes un coût mais elle se révèle très porteuse sur le long terme, aussi bien pour les jeunes qui en bénéficient que pour la Ville de Pully. ■

#### **La formation des jeunes en chiffres à Pully en 2017**

**11** apprentis de commerce

**18** apprentis techniques (agents d'exploitation, AID, forestiers-bûcherons, peintres, techniscéniste, géomaticien, viticulteur, horticulteurs-floriculteurs, horticulteurs-paysagistes)

**4** MPC

**3** pré-stagiaires

**6** stagiaires d'une haute école en emploi

**3** stagiaires premier emploi titulaires d'un master

**5** stagiaires en cursus master dans nos musées

**36** formateurs

**Une dizaine** de cours internes pour les apprentis

# SOPV! L'ACPMV devient la SOPV, Société des Officiers des polices communales vaudoises

Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, l'assemblée générale de l'ACPMV a validé une refonte très importante de ses statuts et de sa structure. L'acronyme et le logo de l'ACPMV ont été abandonnés au profit de la SOPV, Société des Officiers des polices communales vaudoises, avec un nouveau logo. Explications.



**Eugène Chollet**  
Commandant Police Lavaux  
et délégué SOPV au  
*Point CommUNE!*

L'assemblée générale de l'ACPMV s'est déroulée au printemps 2017 en ville de Nyon, avec la présence de Mme Faraut Linares, Municipale travaux, environnement, mobilité & sécurité publique.

Sous la présidence du Lieutenant-colonel Pascal Pittet (Commandant de la Police Nord vaudois – PNV), le Comité traita des points usuels de l'ordre du jour. Celui-ci était plus conséquent qu'à son habituel, les membres devant en outre débattre des modifications suivantes:

- modifications statutaires,
- changement d'acronyme,
- nouvel organigramme,
- nouveau logo.

## L'ACPMV, 64 ans de représentation des polices municipales vaudoises

Le Président M. Pittet relata brièvement les 64 ans de la longue et belle vie de l'ACPMV, Association des Chefs des polices municipales vaudoises. Il remercia l'ensemble des membres actifs, honoraires ou retraités, pour leurs actions et leur engagement sans faille à la promotion des polices municipales vaudoises. Les succès, sans flagornerie, furent très nombreux dans des domaines aussi variés que féconds, notamment une reconnaissance de la formation par la délivrance d'un certificat de capacité cantonal, le déploiement d'uniformes identiques pour les policiers municipaux vaudois (avant Unimatos), l'engagement des premières policières sur le territoire vaudois, la formation continue mise en commun, etc.

L'ensemble a permis à l'Association d'obtenir une visibilité au niveau national au sein de la Société des Chefs de polices des villes de Suisse et d'être reconnue comme un interlocuteur crédible. Une reconnaissance supplémentaire fut également la mise en œuvre d'une Ecole des polices municipales vaudoises avec le corps de la Ville de Lausanne. Aujourd'hui, cette formation est assurée par l'Académie de police de Savatan.

## Un ajustement nécessaire

La mise en œuvre de la police coordonnée nécessite que l'association adapte sa structure aux besoins de l'évolution du quotidien, qu'elle soit proactive et concourt à être un partenaire reconnu et crédible dans l'environnement sécuritaire vaudois et national. L'association ACPMV a donc été renommée «Société des Officiers des polices communales vaudoises», la SOPV.

Voici un nouvel acronyme dans la galaxie du paysage vaudois. Cette démarche a été jugée nécessaire dans le nouvel environnement sécuritaire vaudois. Elle s'accompagne de plusieurs modifications et adaptations structurales.

Les buts principaux statutaires sont similaires, soit:

- maintenir le contact étroit entre les membres;
- parfaire les qualités humaines, professionnelles et intellectuelles;
- défendre les intérêts dans la mesure du possible des Polices communales vaudoises;
- cultiver l'esprit d'union et de solidarité entre ses membres.

La SOPV dispose de deux branches distinctes. D'une part la **Conférence des Commandants** composée des Commandants actifs des polices communales vaudoises. Ladite Conférence a notamment pour missions de coordonner la conduite des corps et d'assurer le suivi des dossiers stratégiques relevant de la Police coordonnée. La Conférence est présidée par le Lieutenant-colonel Pascal Pittet (commandant PNV).

D'autre part le **Groupement des officiers** composé de l'ensemble des officiers actifs et honoraires des polices communales et intercommunales vaudoises ainsi que des membres d'honneur. Ce groupement a notamment pour missions de veiller à la bonne information de ses membres et de mettre en place des activités de cohésion. Le groupement est présidé par le Premier-lieutenant Pascal Perret (chef opérationnel Police région Morges – PRM).

La SOPV dispose de deux branches distinctes:

- La Conférence des Commandants: Elle est composée des Commandants actifs des Polices communales vaudoises. Dite Conférence a notamment pour missions de coordonner la conduite des corps et d'assurer le suivi des dossiers stratégiques relevant de la Police coordonnée. La Conférence est présidée par le Lieutenant-colonel Pascal Pittet (commandant PNV).
- Le Groupement des officiers: Il est composé de l'ensemble des officiers actifs et honoraires des polices communales et intercommunales vaudoises ainsi que des membres d'honneur. Ce groupement a notamment pour missions de veiller à la



## Polices communales vaudoises

[www.polcom-vd.ch](http://www.polcom-vd.ch)

### Comité central de la SOPV

De g. à d.: Lieutenant-colonel Pascal Pittet, Président SOPV et Président Conférence des Commandants; Major Ruben Melikian, Vice-président SOPV et Vice-président Conférence des Commandants; Major Dan-Henri Weber, caissier; Premier-lieutenant Pascal Perret, Président Groupe des Officiers; Capitaine Christophe Schmidt, Vice-président Groupe des Officiers.

bonne information de ses membres et de mettre en place des activités de cohésion. Le groupement est présidé par le Premier-lieutenant Pascal Perret (chef opérationnel Police Région Morges - PRM).

### L'organigramme de la SOPV

La SOPV dispose d'un secrétariat général en collaboration avec la Conférence des Directeurs de polices communales vaudoises, la CDPMV (autorité politiques). Le personnel du secrétariat conduit des dossiers stratégiques, apporte appuis et conseils à la Conférence des Commandants et au Groupement des officiers, coordonne les affaires courantes et assure les supports techniques

utiles à la SOPV. Le secrétariat général est dirigé par Mme Marylaure Garcia.

La réorganisation de notre association, dorénavant la SOPV, permet la mise en commun de très nombreuses synergies en regroupant les différents spécialistes dans chacun des corps, notamment aux niveaux opérationnels, informatiques, recrutements, formations continues, communications, ressources humaines, rencontres thématiques en lien avec des problèmes propres à l'ensemble des communes partenaires. La SOPV, représentant plus de 1000 policiers communaux, est également un partenaire important de l'Académie de police de Savatan et de notre organe faitier, l'Institut suisse de police à Neuchâtel.

### Une nouvelle visibilité pour les polices communales

Un nouveau logo, composé de neuf cercles, représente les neuf corps de police communaux ou intercommunaux. Le maintien d'un liseré rouge concourt au rappel de l'appartenance à une entité communale. Cette démarche volontariste et fédérative garantira un meilleur ancrage visuel des polices communales vaudoises aux niveaux cantonal et national. Enfin, la démarche répond à une légitime attente de la plupart des 1'000 agent(e)s actif(ve)s au sein de notre organisation.

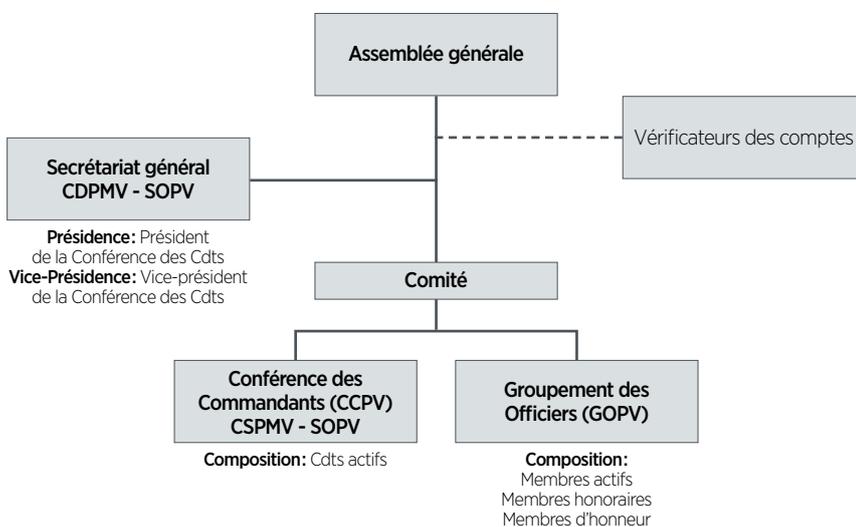
Nous vous invitons à découvrir le site Internet des polices communales [www.polcom-vd.ch](http://www.polcom-vd.ch) qui offre des informations utiles à propos du métier de policiers et policières au quotidien, sur le recrutement et sur les interactions entre polices communales.

Ces modifications permettront aux polices communales d'augmenter la capacité de réponses aux citoyens, de disposer d'une vision globale avec un souci constant d'une coordination efficace avec l'ensemble de la chaîne sécuritaire cantonale. Elles renforceront encore certaines méthodologies qui seront identiques aux neuf corps, notamment en matière de formation commune et d'équipements. ■

Société des Officiers des polices communales vaudoises (SOPV)

### NOUVEAUX STATUTS - ORGANIGRAMME

Etat au 11 septembre 2017



# AVSM! 67<sup>e</sup> Assemblée générale à Moudon

Il est très précisément 9h33 le vendredi 6 octobre 2017 lorsque le président Pierre-André Dupertuis déclare ouverte la 67<sup>e</sup> Assemblée générale de l'AVSM dans la Grande salle de la Douane à Moudon, Cité du bon accueil.



**Pierre-Alain Borloz**  
Secrétaire municipal  
à Forel (Lavaux) et membre  
du comité de rédaction  
de *Point CommUNE!*

C'est la deuxième fois après 1979 que notre association vient en Haute-Broye. Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux s'est excusée, et les personnalités suivantes nous ont fait l'honneur d'assister à nos débats: M. Olivier Piccard, Préfet du district de la Broye-Vully, Mme Carole Pico, Syndique, Mme Corinne Martin et M. Vincent Duvoisin du Service des communes et du logement, Mme Brigitte Dind, secrétaire générale de l'UCV, Mme Danielle Menoud, membre du comité de l'Association des secrétaires de conseils communaux vaudois, ainsi que notre collègue de Vevey Grégoire Halter, représentant la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM). Les autres associations sœurs sont excusées.

## Eloge du district de la Broye-Vully par son préfet

M. le Préfet Olivier Piccard, en place depuis six ans, nous présente son district qui va du Jorat aux lacs de Morat



Une salle presque comble et attentive lors de l'intervention de M. le Préfet du district Broye-Vully Olivier Piccard.

et de Neuchâtel, de Corcelles-le-Jorat à Cudrefin et au Mont Vully. Il compare son district au Chili, car il est tout en longueur comme ce pays, mais «ça y grouille» comme dans un vrai petit zoo! Au départ, ce nouveau district était composé de 52 communes, mais suite aux fusions, ce ne sont plus que 31 communes qui le forment actuellement. Le Broyard est avant tout un homme de la terre, mais les projets de la COREB ne manquent pas dans ces régions limi-

trophes, avec l'existence d'un hôpital et d'un gymnase intercantonaux, une fête fédérale de lutte en 2016 ou des meetings aériens. Le Préfet estime que le District Broye-Vully ne manque pas d'ambition.

## Moudon, une commune historique

Moudon fut la capitale des Etats de Vaud jusqu'en 1263 et chef-lieu du district du même nom jusqu'en 2006. Si en 1798, la population était de 2200



## AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Assainissement lémanique depuis 1963 0800 107 000 | groupe-kunzli.ch

Assainissement et hygiène publique



KUNZLI FRÈRES SA

Inspection, détection et réhabilitation



AITV SA

Centre de gestion environnementale



CGE SA



Tous les invités ont pu profiter de cette journée ensoleillée.

âmes, aujourd'hui, ce sont 6232 habitants de 78 nationalités différentes qui la composent. Moudon fait partie des 27 plus beaux villages de Suisse, son patrimoine historique est riche, avec la Ville Haute, le temple Saint-Etienne, la Douane, le Théâtre de la Corde. Des projets d'ordre économique existent aussi, avec la réfection de la place de la gare et la réaffectation du site des fonderies, sans oublier l'animation de son centre historique. Mme la Syndique

nous révèle qu'Armend Imeri a succédé à Yves Leyvraz le 1<sup>er</sup> juillet 2017 au poste de secrétaire municipal. Elle peut compter sur une administration communale sans faille et nous remercie tous pour le travail effectué au sein de nos communes respectives.

### Partie statutaire

Puis l'assemblée se déroule normalement, le PV de l'année précédente est accepté. Le comité s'est réuni à sept reprises et a rencontré trois fois le SCL. Ce sont plus de 220 personnes qui ont assisté aux cours de formation de juin pour la première fois à Aquatis, où les coûts sont plus élevés, mais les infrastructures irréprochables. Ce sont 12 nouveaux (-elles) secrétaires qui ont suivi l'après-midi de formation initiale donné par notre collègue Elisabeth Jordan, que nous remercions. Trente-deux lauréats ont obtenu leur diplôme après avoir suivi les modules organisés par la FR2C, qui va se transformer en association. Le journal *Point CommUNE!* est dynamique et de qualité, ses coûts sont bien maîtrisés. Un groupe de travail a été mis sur pied pour l'étude du nouveau site internet de l'AVSM. Concer-

nant le nouveau Droit de cité vaudois, les communes de Lausanne, Pully et La Tour-de-Peilz ont chacune un représentant au Groupe de travail pour l'élaboration du règlement d'application. Le comité AVSM s'est également exprimé au sujet des modifications importantes envisagées par la CIP, bien que toutes les communes n'en fassent pas partie. Un nouveau domaine où nous sommes de plus en plus confrontés se trouve être les conflits de travail que nos membres ont avec leurs autorités. Tel est en substance le rapport du Président, qui remercie les membres du Comité et les Communes qui permettent cet engagement. Les comptes, qui bouclent avec un bonus de CHF 482.25, ont été vérifiés par les collègues de Crissier et Cossonay, et c'est Tania Zito de cette dernière commune qui lit le rapport des vérificateurs. Les comptes et le budget sont acceptés, il n'y a pas de modifications pour les cotisations.

Une information est donnée sur le futur nouveau site internet de l'association. Sa réalisation a été attribuée à la société Vectorielle à Chevilly, qui l'emporte parmi sept offres reçues, dont trois répondaient au cahier des

Mme Carole Pico, Syndique de Moudon, M. Armend Imeri, Secrétaire municipal à Moudon, M. Grégoire Halter, délégué de la CSSA et Mme Corinne Martin, Cheffe du Service de la SCL.



charges. Le groupe de projet va continuer son travail pour valider les étapes suivantes, qui consistera à ce qu'il n'y ait plus qu'un seul site accessible et interactif pour l'AVSM.

Nous enregistrons 14 admissions, 7 collègues sont présents et 7 excusés, et notre effectif se monte à 321 membres actifs, 291 communes sur 309 étant membres de l'AVSM.

Au comité, nous prenons congé de la secrétaire Nicole Pralong, après quatre ans de bons et loyaux services, qui reçoit un bon de voyage et un bouquet. Elle est vivement remerciée pour sa jovialité et son engagement. C'est Yves Leyvraz, nouveau secrétaire municipal de Chavannes-près-Renens, qui va lui succéder au secrétariat. Pas d'autres changements au comité, le président P.-A. Dupertuis est réélu pour deux ans. Les vérificateurs des comptes seront Crissier, Cuarnens et Cudrefin (suppléant). Il n'y a pas de jubilaires inscrits cette année.

Le lieu de la prochaine assemblée de notre association, la 68<sup>e</sup>, n'est



Yves Leyvraz, Secrétaire, Giancarlo Stella, Vice-président, Patricia Audetat, Nicole Pralong (membre sortante), Anne Décaillet, Trésorière, Pierre-Alain Borloz, Marc-André Burdet, Pierre-André Dupertuis, Président.

pas encore connu, mais la date l'est, le 5 octobre 2018: avis aux amateurs! De même que toutes candidatures pour les années suivantes sont les bienvenues! Les prochaines journées de formation

sont fixées au jeudi 7 juin 2018 et mercredi 13 juin 2018 à Aquatis. Grégoire Halter nous informe que la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM) va organiser avec l'Union des villes suisses

## NOUVEAU TOYOTA PROACE VAN

### UN ASSOCIÉ FIABLE EN TOUTE SITUATION

**TOYOTA**

**TOYOTA**

ALWAYS A BETTER WAY

**TOYOTA**

GARANTEE INTÉGRALE

3 ANS/100 000 KM

ESSAYEZ-LE !

toyota.ch

En exclusivité chez

**Emil Frey SA, Crissier**

[www.emilfreycrissier.ch](http://www.emilfreycrissier.ch)

Votre spécialiste depuis 1924.

**Découvrez toute la gamme Toyota et profitez de nos offres spéciales.**

Proace L1 Luna, 2,0 D-4D, boîte man., 110 kW, Ø cons. 5,3 l/100 km (équivalent essence 6,0 l/100 km), CO<sub>2</sub> 139 g/km. Ø des émissions de CO<sub>2</sub> de tous les modèles de véhicules immatriculés en Suisse: 134 g/km.



M. Olivier Ferrari, CEO de CONINCO Explorers in Finance SA.

et l'Association des communes suisses un séminaire intitulé «*Démocratie en mutation*», le 16.3.2018 à Neuchâtel. Plus d'informations suivront par le canal de l'AVSM, de même que des bulletins d'adhésion à la CSSM.

Il n'y a pas de propositions individuelles et de divers, nous passons la parole à Mme Corinne Martin, cheffe du SCL, qui s'exprime pour la quatrième fois devant notre auditoire attentif. Elle juge qu'il est toujours utile de se rencontrer, nous remerciant pour l'organisation des élections cantonales qui se sont bien déroulées. Mme Martin a désiré nous parler du quotidien du SCL, ceci sous l'angle juridique. L'exemple est pris dans la gestion des déchets, sujet bien actuel. Les fusions de communes sont toujours encouragées et soutenues par l'Etat. En finalité, l'enchevêtrement des tâches étant tel, il est souhaité de maintenir et favoriser les relations canton-communes.

Le conférencier invité du jour était M. Olivier Ferrari, CEO de CONINCO Explorers in Finance SA, qui nous a parlé du financement des collectivités publiques qui représente le défi d'une révolution économique engagée.

Ce fut une belle journée, le soleil étant de la partie, l'apéritif offert par la

commune-hôte étant savouré aux sons d'un orchestre de deux musiciens qui a mis de l'animation avant de changer de bâtiment et de rejoindre l'ancienne caserne pour passer à table. Un tout grand merci à la commune de Moudon et à ses collaborateurs, Armend Imeri en tête, pour la parfaite organisation de cette 67<sup>e</sup> assemblée de l'AVSM. Les prolongations se sont jouées au carnotzet communal! ■

**ELO**  
Digital Office

## La solution GED pour les communes à la pointe du numérique!

Une solution moderne, efficace et préconfigurée qui intègre l'ensemble des fonctionnalités recherchées en un seul produit.

- Mobilité sans compromis
- Intégration avec vos outils bureautiques
- Intégration avec vos applications métier
- Reprise de votre plan de classement ArchiClass
- Conformité ISO 15489 (record management)
- Licences forfaitaires illimitées pour les communes
- Accompagnement méthodologique

**PROTOCOL**  
INFORMATIQUE

www.protocol.ch · Tél. 021 623 77 77 · www.elo.com

# AVIATCO! Journée de formation continue de l'ECA

Le 21 septembre 2017 aux Grangettes à Lausanne, l'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux a organisé une formation en collaboration avec l'ECA. Les techniciens communaux se sont alors retrouvés sur les bancs d'école de la protection incendie.



**Charles Wernuss**  
Chef de secteur police des constructions au STI d'Echallens et délégué Point CommUNE!

S'il est un domaine, parmi tant d'autres d'ailleurs, bien spécifique et particulièrement pointu, dont les techniciennes et techniciens communaux ont la charge et les communes la responsabilité, c'est bien celui de la protection incendie des bâtiments.

## Une première pour l'AVIATCO, en collaboration avec l'ECA

C'est sans doute pour cette raison que le comité de notre association faitière (l'AVIATCO) a pris l'initiative de mettre sur pied une journée entière de formation destinée aux responsables communaux en matière de protection incendie. Cette formation a été développée en

partenariat privilégié et sous la conduite du service Prévention incendie de l'ECA, plus particulièrement de son Groupe support aux communes & formation.

## Une journée de formation un peu particulière...

Cette formation a connu un vif succès! En effet, durant cette journée, les 39 participants ont eu l'occasion de faire de nombreuses découvertes. Tout d'abord, les participants ont pu faire connaissance avec les collaboratrices et collaborateurs du service Prévention incendie de l'ECA, placé sous la conduite de Mme Elise Bodin, et dont tous les responsables de secteurs du canton étaient présents pour l'occasion. C'était également l'occasion pour chacun(e) de rafraîchir ou parfaire ses connaissances dans les divers domaines de la protection incendie, en parcourant ensemble

et en commentant les prescriptions et directives de protection incendie. Enfin, les participants ont pu partager leurs expériences et recevoir l'éclairage avisé des formateurs et experts de l'ECA.

## Des thématiques diverses et variées

C'est tout un choix de thématiques aussi diverses et variées qui a été proposé, notamment:

- la définition de l'affectation, c'est-à-dire la nature de la destination des bâtiments, permettant de placer et dimensionner les compartiments coupe-feu correctement;
- la détection incendie, que ce soit sous l'angle de la base légale, la nécessité d'équiper les bâtiments ou des applications pratiques relatives à leur installation, mais aussi leur mise hors service ainsi que diverses solutions alternatives;
- les obturations et isolation des installations techniques.

Au final, une journée intense et enrichissante qui a pu avoir lieu grâce à l'initiative du comité de l'AVIATCO et de son dynamique président Christophe Cotting. Les participants, de manière unanime, appellent de leurs vœux que cela ne reste pas qu'une première.

**HENRY RECYCLING**  
*La Bonne Attitude!*

www.HENRYtransports.ch  
info@henrytransports.ch  
Tél : 0800 44 22 22

# Concours 2017

## A quelles communes appartiennent ces refuges ?

Pour ce concours 2017, nous vous proposons quatre refuges, ou cabanes, à trouver dans chacun des quatre numéros du *Point CommUNE!* Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de bonnes réponses parmi les 16 refuges remportera un prix et fera l'objet d'un petit reportage au printemps 2018.



Si vous pensez connaître les noms des communes à qui appartiennent ces refuges, envoyez un mail à [concours@ucv.ch](mailto:concours@ucv.ch) en indiquant: Concours *Point CommUNE!* N°63, vos réponses et votre nom, prénom et votre commune. Il n'est pas obligatoire de trouver les quatre refuges pour participer. Bonne chance! ■

### Résultat du concours N°62

Les quatre refuges étaient les suivants:

1. Onnens
2. Gland
3. Villarzel
4. Bottens

### Bravo aux six personnes qui ont trouvé les quatre bonnes réponses, soit:

Chantal Ducret, Isabelle Fogoz, Chantal Reist, Liliane Malherbe, Roger Stettler, Martine Comte

# Agenda UCV

	COMITÉ DE L'UCV	CONSEIL DES 50	GRUPE DES VILLES	GRUPE BOURGS & VILLAGES
DÉCEMBRE	mardi 19 à 12h <i>Lausanne</i>			
JANVIER	mardi 30 à 17h <i>Jongny</i>			
FÉVRIER	jeudi 15 à 7h <i>Bussigny</i>			
MARS	mardi 20 à 12h <i>Lausanne</i>	jeudi 15 à 14h <i>Aigle</i>	mardi 6 à 7h30 <i>Lausanne</i>	

## Agenda associations

	AVSM	AVDCH	ACVBC	aVDaas	AVIATCO	SOPV	CDPMV
AVRIL		vendredi 13 Assemblée générale <i>Orbe</i>	vendredi 20 Assemblée générale <i>Chexbres</i>			vendredi 27 Assemblée générale	
MAI				vendredi 4 Assemblée générale	vendredi 4 Assemblée générale <i>Vallorbe</i>		
JUIN	jeudi 7 / mer. 13 Cours de formation initiale <i>Epalinges (Aquatris)</i>						vendredi 8 Assemblée générale

## Formations et prestations de l'UCV

FORMATIONS EN FINANCES, GESTION COMMUNALE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

De nombreux cours pour maîtriser chaque domaine

SOIRÉE D'INFORMATION SUR LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE AUTORITÉS COMMUNALES

Animée par Me David Equey le 1<sup>er</sup> mars 2018

DES QUESTIONS JURIDIQUES OU FINANCIÈRES EN RELATION AVEC VOTRE COMMUNE?

Nos spécialistes y répondent au 021 557 81 30

Détails et inscriptions sur [www.ucv.ch/formations](http://www.ucv.ch/formations) et [www.ucv.ch/soireesdinformations](http://www.ucv.ch/soireesdinformations)

Retrouvez les articles du *Point CommUNE!* en format numérique sur l'application UCV





Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec plus de 230 communes installées, nous mettons à votre service, depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.



*l'informatique proche de vous*



Chemin de la Rueyre 120 - 1020 Renens VD - T +41 21 321 51 11 - info@o-i.ch - www.o-i.ch



# L'EAU C'EST LIAUDET PIAL

## DÉBOUCHAGE, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE VOS CANALISATIONS



### LE SERVICE HABITAT

LOCATAIRES, PROPRIÉTAIRES  
ET GÉRANCES



### LE SERVICE COLLECTIVITÉ

ADMINISTRATIONS COMMUNALES  
ET CANTONALES



### LE SERVICE ENTREPRISE

RESTAURANTS, COMMERCES,  
STATIONS-SERVICE ET INDUSTRIES



service 24/7 numéro gratuit 0800 621 621

[www.liaudet-pial.ch](http://www.liaudet-pial.ch)

+41 21 633 10 70

+41 21 633 10 79

info@liaudet-pial.ch

# Un site web adapté à **votre commune** !



Un outil adapté  
aux besoins des  
habitants



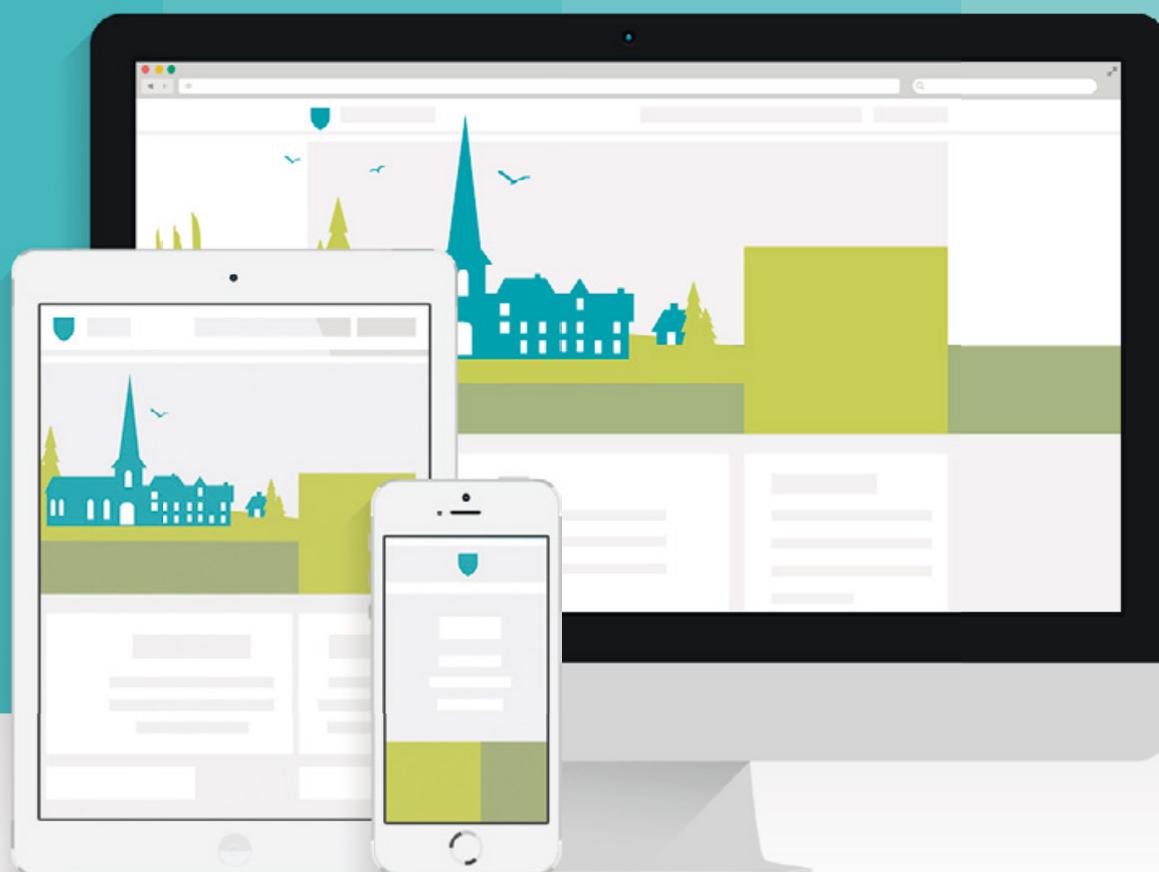
Une nouvelle  
fraîcheur avec un  
design actuel et  
efficace



Une interface pour  
smartphone et  
tablette



Des démarches  
administratives  
facilitées grâce au  
guichet virtuel



*Ils nous font confiance !*

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

Lausanne Région

COMMUNE DE  
MONTREUX

Yverdon-les-Bains

LE MONT  
sur Lausanne

VILLE DE  
PRILLY

VILLE DE  
Gland

Commune de Forel  
(Lavaux)

webcommunes.ch

Un produit de

**WNG**  
BE DIGITAL !